



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

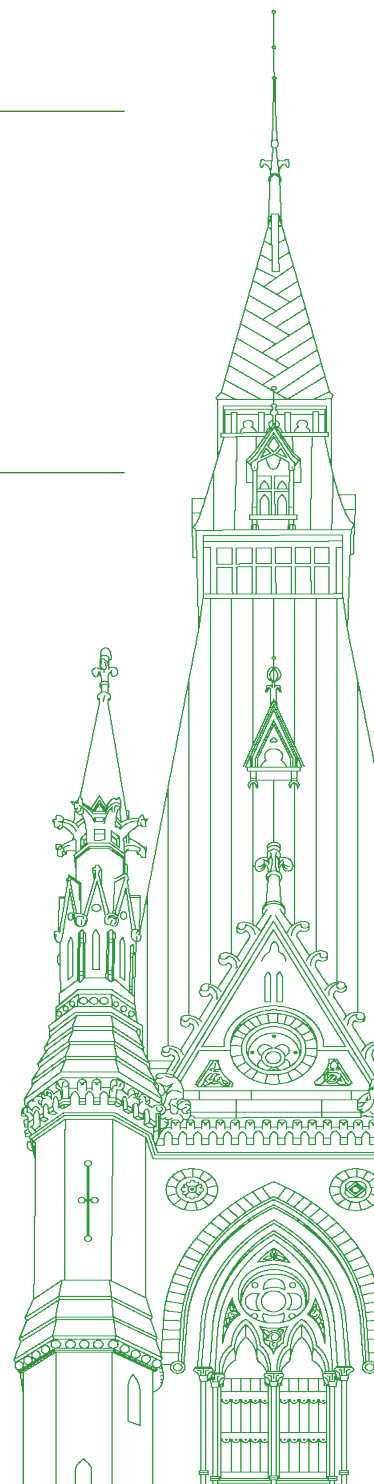
Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 009

Le lundi 3 novembre 2025

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le lundi 3 novembre 2025

• (1540)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la neuvième réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

Nous soulignons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe. Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 24 septembre, le Comité poursuit son étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones.

Je souhaite la bienvenue aux témoins de notre premier groupe.

Nous recevons, par vidéoconférence, Naomi Metallic, professeure associée et titulaire de la Chaire du chancelier en droit et politiques autochtones à l'Université Dalhousie.

Nous recevons également Mme Beverly Fullerton, ministre de la Santé, de la Santé mentale et des Dépendances, et M. Brennan Merasty, ministre de l'Autodétermination et de l'Autonomie gouvernementale et de la Justice, tous deux de la Métis Nation-Saskatchewan.

Enfin, nous recevons M. David Lamouche, président du Metis Settlements General Council.

Vous disposerez chacun de cinq minutes.

Avant de poursuivre, j'aimerais vous informer que nous avons ici des cartes bien pratiques qui expliquent comment éviter d'infliger des effets Larsen à nos excellents interprètes. Nous avons fait un test de son pour les personnes qui comparaissent virtuellement devant le Comité. Nous sommes donc prêts à commencer.

Nous commencerons par Mme Naomi, qui dispose des cinq premières minutes.

Naomi Metallic (professeure associée et titulaire de la Chaire du chancelier en droit et politiques autochtones, Dalhousie University, à titre personnel): Merci beaucoup. Bonjour.

Merci beaucoup de cette invitation.

Je suis heureuse que le Comité entreprenne cette étude, mais je tiens également à dire que je trouve très frustrante l'absence de réelles mesures en matière de services de police autochtones.

Il est vraiment inquiétant qu'il y ait si peu de progrès, étant donné tout ce qui a été fait jusqu'à présent, notamment plusieurs rapports où il est question des services de police autochtones, comme le rapport du Conseil des académies canadiennes, le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et le rapport Viens, ainsi que différents rapports récents de la

GRC plus généralement sur les services de police, comme le rapport Bastarache et le rapport de la Commission des pertes massives.

Je commencerai par vous présenter mon parcours. En plus d'être professeure, j'ai consacré mon mémoire de maîtrise à l'étude du sous-financement des services essentiels destinés aux Premières Nations en particulier. Je m'intéresse à cette question sous l'angle de l'aide sociale, des services de police autochtones et d'autres domaines aussi. J'ai été témoin expert dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, où j'ai parlé du problème du sous-financement chronique, mais en le présentant aussi comme un problème de négligence intergouvernementale, les paliers fédéral et provinciaux manquant à leurs obligations.

J'ai participé à la rédaction du rapport du Conseil des académies canadiennes, le CAC, sur les services de police autochtones, et je crois que vous recevrez plus tard une autre membre de mon comité, Mylène Jaccoud. Elle en faisait aussi partie.

Je suis l'auteure d'un rapport sur les règlements des Premières Nations et leur non-application. Ce rapport a maintenant été téléchargé plus de 10 000 fois. Il examine la question de la non-application des règlements par la GRC et d'autres policiers et cherche à comprendre les causes profondes des problèmes.

J'ai également participé à l'intervention de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Pekuakamiulnuatsh, qui portait sur les services de police dans les communautés des Premières Nations et sur une contestation fondée sur l'honneur de la Couronne. J'ai participé à l'appui apporté à des Premières Nations des provinces maritimes sur des questions de justice et sur des problèmes posés par le Programme des services de police des Premières Nations.

Mon principal message aujourd'hui que nous devons faire les choses autrement. Le droit canadien n'a pas créé l'ordre et la sécurité pour les peuples autochtones. En fait, il a semé le désordre et a entraîné une surreprésentation massive dans le système de justice pénale et le système d'aide à l'enfance.

Il existe évidemment un lien entre les effets néfastes des lois pénales et des lois sur l'aide à l'enfance et le maintien de l'ordre. Le statu quo consiste à imposer aux peuples autochtones un maintien de l'ordre traditionnel avec toutes ses conséquences désastreuses. Même lorsque des efforts d'adaptation ont été consentis, comme dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations, ou PSPPN, ils se sont révélés nettement inadaptés, insuffisants et sous-financés, comme l'a confirmé le Tribunal canadien des droits de la personne.

Il faut laisser aux peuples autochtones la possibilité de trouver leurs propres solutions dans ce domaine, et ce service essentiel doit être suffisamment financé.

J'examinerai, en premier lieu, quelques-uns des principaux problèmes et lacunes du PSPPN que nous avons cernés dans le rapport du CAC. Vous savez peut-être que ce programme n'offre que deux options: des ententes sur les services de police autogérés ou des ententes communautaires tripartites. Seuls les deux tiers des peuples autochtones du Canada ont accès au PSPPN. C'est l'une des constatations de notre rapport. Les quelque 200 communautés restantes relèvent des services de police fournis par la province ou la région. Les Métis et les populations autochtones urbaines et hors réserve ne sont pas admissibles au PSPPN. Le PSPPN est fermé depuis les années 1990, de sorte que personne d'autre ne peut y participer. Si vous en faites partie, vous bénéficiez d'une clause d'antériorité, mais aucune autre communauté ne peut s'en prévaloir. En Nouvelle-Écosse, où je me trouve, huit communautés ne sont pas couvertes par le PSPPN.

Sur les 457 communautés qui participent au PSPPN, seul un tiers ont conclu une entente sur les services de police autogérés, les autres ayant une entente communautaire tripartite, une ECT. Ces ententes devaient améliorer les services dans les communautés, mais nous avons constaté qu'elles sont souvent utilisées pour fournir des services de base, et souvent de façon insuffisante, compte tenu des problèmes que connaissent bien des communautés autochtones.

• (1545)

Au départ, un assez grand nombre de policiers autochtones ont été recrutés dans le cadre du PSPPN. Ce nombre a considérablement diminué au cours des 30 ou 40 dernières années. Les ECT comptaient autrefois 94 % de policiers autochtones; ils n'étaient plus que 25 % quand nous avons mené notre étude, en 2019...

Le président: Je vous remercie de votre exposé, madame Metallic. Vos cinq minutes sont écoulées. Vous pourrez en dire plus pendant la période de questions.

Naiomi Metallic: Je vous remercie.

Le président: Nous passons maintenant à la Métis Nation-Saskatchewan, ou MN-S. Je vous en prie.

Brennan Merasty (ministre de l'Autodétermination et de l'Autonomie gouvernementale et de la Justice, Métis Nation-Saskatchewan): [*Le témoin s'exprime en michif.*]

[Traduction]

Bonjour, honorables membres du Comité. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui au sujet d'une question essentielle qui touche les Métis de la Saskatchewan.

Comme il a été mentionné, je m'appelle Brennan Merasty. Je suis le représentant régional élu de la Région Nord 3 et le ministre de l'Autodétermination et de l'Autonomie gouvernementale et de la Justice de la Métis Nation-Saskatchewan.

En tant que représentant élu de la Métis Nation-Saskatchewan, gouvernement national du peuple métis de la Saskatchewan, c'est animé d'un sentiment d'honneur, mais aussi d'urgence, que je me présente devant vous aujourd'hui.

Je commencerai par dire, en me fondant sur 25 ans d'expérience personnelle, que les concepts institutionnels ne guériront pas notre peuple. C'est la découverte de notre esprit à travers notre identité, notre culture, nos valeurs et notre langue qui nous fera avancer, qui nous recentrera. Elle nous apportera l'équilibre dont nous avons be-

soin dans notre vie quotidienne et, surtout, un lien avec un but. Alors, nous pourrions dire [*le témoin s'exprime en michif.*]

Le 21 août, le gouvernement de la Métis Nation-Saskatchewan a déclaré l'état d'urgence en raison des ravages causés par l'alcool, la drogue, les gangs et la violence dans les communautés métisses de la Saskatchewan. Cette décision n'a pas été prise à la légère. Elle s'inscrit dans un contexte d'obstacles systémiques et de longue date à l'accès à des soins, à des services et à un soutien essentiels pour répondre aux besoins des membres de nos communautés en matière de santé mentale et de toxicomanie.

Sans une action immédiate et coordonnée, d'autres vies seront perdues et d'autres familles continueront d'être touchées. Cette résolution habilite le gouvernement de la Métis Nation-Saskatchewan à collaborer avec la province et le Canada pour fournir des ressources en appui à des initiatives communautaires, afin de faire face à la situation d'urgence et de mettre en place des solutions adaptées à la culture pour réduire les dépendances et la violence en Saskatchewan.

En plus d'être prise dans un vide juridique, la Métis Nation-Saskatchewan fait face à un déficit de financement qui doit être comblé, afin de mieux soutenir les citoyens métis de toute la province.

Je cède maintenant la parole à ma collègue, notre ministre de la Santé, de la Santé mentale et des Dépendances, Mme Beverly Fullerton.

• (1550)

Beverly Fullerton (ministre de la Santé, de la Santé mentale et des Dépendances, Métis Nation-Saskatchewan): Bonjour.

Comme l'a mentionné le ministre Merasty, je suis ministre de la Santé, de la Santé mentale et des Dépendances. Je suis également la représentante régionale élue de la Région Ouest 2A de la Métis Nation-Saskatchewan.

Malgré le vide juridique et le déficit de financement, nous réagissons en formant des partenariats avec nos membres, nos municipalités, la province, la GRC, le Saskatchewan Marshals Service et d'autres partenaires, afin de trouver des solutions novatrices pour soutenir nos communautés aux prises avec plusieurs crises à la fois.

Entre autres mesures que nous prévoyons de prendre pour faire face à l'état d'urgence, nous allons mettre en place en Saskatchewan un programme d'agents de sécurité communautaire, d'ASC, dirigé par les Métis, avec la nation métisse comme organisme responsable. Le statut des ASC auprès de la province nous donnera les moyens de mieux servir nos communautés et de soutenir nos citoyens.

Ce n'est là qu'un des éléments de la réponse apportée par la Métis Nation-Saskatchewan face à l'état d'urgence provoqué par la drogue, les gangs et la violence dans nos communautés. La Métis Nation-Saskatchewan offre plusieurs programmes et services à ses citoyens et collabore avec d'autres organisations communautaires, afin de soutenir au mieux les citoyens dans toute la province.

À long terme, il est impératif de mettre en place un cadre distinct, dirigé par les Métis et ancré dans la culture, conçu pour aider nos communautés confrontées à la présence accrue de gangs, de drogues et de violence, afin que ces communautés puissent croître et prospérer. La toxicomanie, la santé mentale et la violence communautaire n'attendent pas les cycles budgétaires fédéraux ou les études parlementaires. Elles exigent de toute urgence des mesures, maintenant.

La Métis Nation-Saskatchewan a présenté un plan d'action concret et une vision claire pour le mieux-être de ses communautés. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est du soutien des gouvernements fédéral et provincial, non seulement en parole, mais aussi par des financements, une collaboration et une action urgente.

Marsee. Merci.

Le président: Je vous remercie.

Nous passons maintenant au Metis Settlements General Council.

Monsieur Lamouche, vous disposez de cinq minutes.

Dave Lamouche (président, Metis Settlements General Council): Merci. Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Kinanaskomitinawaw.

Je vous remercie de m'avoir invité, en tant que président du Metis Settlements General Council, à représenter tous les établissements de l'Alberta, la seule assise territoriale métisse reconnue constitutionnellement au Canada.

Nous sommes des communautés autonomes responsables de 1,25 million d'acres de terres et d'environ 10 000 personnes. Depuis près d'un siècle, nous nous gouvernons nous-mêmes, nous avons créé nos propres institutions et nous nous efforçons d'assurer notre sécurité et celle de nos invités.

Dans tous nos établissements, la sécurité publique est en crise. Entre 2022 et 2025, les demandes d'intervention à cause de crimes ont augmenté dans nos régions. Derrière ces crimes se trouvent des familles endeuillées et des personnes vulnérables exposées à la drogue et à la violence. Les gens ont peur.

Nous entendons la même histoire dans tous les établissements. La présence de la GRC est irrégulière. Les règlements locaux sont ignorés. Les agents qui nouent des liens de confiance sont mutés ailleurs. Les délais d'intervention sont trop longs. Un racisme systémique persiste. La justice réparatrice doit être encouragée.

Si je devais citer une chose qui changerait tout, ce serait une présence policière forte et visible. La présence crée une compréhension, instaure le respect et transforme les agents en uniforme d'étrangers en voisins. Sans présence, la confiance s'estompe. Sans confiance, la sécurité disparaît.

Nos établissements ont des règlements communautaires pour protéger les familles et nous débarrasser des trafiquants de drogue, mais personne n'est là pour les faire respecter. Notre peuple se demande pourquoi ces lois, si ce sont les nôtres, ne sont pas appliquées. Cette question fait écho à la conclusion du Comité en 2021: l'absence d'application des lois sape l'autonomie gouvernementale et la sécurité communautaire des Autochtones.

Quatre ans plus tard, nous en sommes toujours au même point.

Beaucoup d'agents veulent servir les communautés, mais un taux de roulement élevé, des ressources limitées et un manque de formation particulière aux établissements métis rendent une réelle présence impossible. À notre atelier sur le maintien de l'ordre organisé en juillet 2025 avec la GRC, les shérifs de l'Alberta et la police régionale de Lakeshore, nous avons cerné quatre priorités.

La première concerne le contrôle et la responsabilité à l'échelle locale: il faut créer un modèle de service de police pour les établissements métis avec notre GRC et les shérifs de l'Alberta, en partenariat avec le Metis Settlements General Council et les représentants des établissements.

La deuxième priorité concerne la stabilité et la compétence culturelle: il faut demander des affectations pluriannuelles, rester plus longtemps dans la communauté et offrir aux agents qui servent dans nos communautés une formation particulière aux établissements métis sur l'histoire, la culture et la langue.

La troisième priorité concerne la formation et la capacité opérationnelle conjointes: il faut établir des partenariats avec d'autres services de police dans des équipes de sécurité communautaire intégrées et avoir une formation commune, afin de relever les normes pour tous.

La quatrième priorité concerne l'investissement équitable: il faut reconnaître les services de police des établissements métis comme étant un service essentiel, financé de manière durable, et non par des études ponctuelles ou des projets à court terme.

Qui dit présence dit prévention. Quand les agents sont visibles, la criminalité recule, les familles se sentent plus en sécurité et les communautés recommencent à faire confiance. Quand les communautés se sentent en sécurité, elles se développent. La sécurité et le développement économique des communautés sont indissociables: les entreprises restent ouvertes plus longtemps, des visiteurs viennent découvrir notre culture et nos lacs, et avec la stabilité viennent les investissements. À l'heure actuelle, c'est cette stabilité qui fait défaut. Dans certains établissements, nous n'avons pas vu notre agent attiré depuis des mois. Cette absence dit à notre population que la sécurité est conditionnelle et que la criminalité peut prospérer impunément.

Les établissements métis ont prouvé qu'ils savent régir leurs terres, fournir des services et créer des institutions qui fonctionnent. Nous avons maintenant besoin du partenariat du Canada et de l'Alberta pour faire de même en matière de services de police.

Nous demandons au gouvernement du Canada de collaborer avec l'Alberta et le Metis Settlements General Council, afin de définir ensemble un cadre de maintien de l'ordre dirigé par les établissements métis, avec une présence dans chaque communauté, et une coordination et un soutien centralisés; de financer la formation et la capacité opérationnelle à partir de 2026; de clarifier les pouvoirs d'application de la loi, afin que la GRC et les shérifs puissent faire respecter les règlements des établissements pendant la transition; et de veiller à ce que le maintien de l'ordre dans les établissements métis soit reconnu, respecté et doté de ressources dans le cadre du système de sécurité publique du Canada.

Le maintien de l'ordre ne se limite pas à l'application de la loi. Il s'agit aussi d'appartenance, de dignité et de confiance.

• (1555)

La présence renforce la confiance, la confiance renforce la sécurité et la sécurité renforce les possibilités. Passons des rapports aux résultats, afin qu'à sa prochaine réunion sur les services de police autochtones, le Comité puisse citer les établissements métis comme preuve que nous avons enfin pris les bonnes décisions.

Merci. *Kinanaskomitinawaw.*

Le président: Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à la série de questions et réponses de six minutes.

Monsieur Schmale.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence pour parler de ce sujet très important.

Monsieur Lamouche, je vais peut-être commencer par vous. Vous avez dit que votre communauté est en crise. Vous avez mentionné des problèmes de gangs et indiqué que les crimes violents sont en augmentation. Vous avez mentionné quelques autres points dans vos observations préliminaires.

En ce qui concerne la crise actuelle, s'agit-il d'une nouvelle vague de criminels qui continuent d'affluer sur votre territoire? S'agit-il des mêmes personnes qui récidivent sans cesse après avoir été libérées sous caution? Pouvez-vous me brosser un tableau de la situation, s'il vous plaît?

Dave Lamouche: Les temps ont changé récemment. Les gangs sont de plus en plus présents dans la communauté. Ils recrutent des enfants et des jeunes. Ils utilisent les enfants comme passeurs. En fait, nous avons un cas dans notre communauté où un enfant de huit ans a apporté de la drogue à l'école. Ils essayaient de vendre de la drogue aux élèves.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Nous constatons de plus en plus de violence envers les aînés, envers les jeunes et envers les femmes aussi. Des maisons servent de points de vente de drogue. La drogue est omniprésente. C'est fou. C'est le genre de situation que l'on voit à la télévision. Maintenant, nous le voyons chez nous.

Jamie Schmale: Selon vous, serait-il juste de dire que la capacité de la police à faire son travail correctement pour ce qui est d'arrêter quelqu'un — le fait que ce quelqu'un ne puisse pas être automatiquement libéré sous caution et que, s'il est finalement reconnu coupable, il risque de passer un moment en prison — pourrait aussi faire partie de ce dont vous parlez?

Dave Lamouche: Oui. C'est la présence de la police et l'application de la loi. Les récidivistes doivent être incarcérés. Ce sont toujours les mêmes malfrats. C'est comme une porte tournante. Il faut que cela cesse. Il faut que quelque chose change. Le système doit changer, selon moi.

• (1600)

Jamie Schmale: Je vais passer aux deux ministres de la Saskatchewan. Je ne sais pas qui veut répondre, mais j'ai remarqué que vous acquiesciez tous les deux pendant cette question et réponse.

Vous avez la parole.

Brennan Merasty: Merci, monsieur le vice-président et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Pour ma part, en 25 ans d'expérience personnelle, l'application de la loi, les restrictions et le fait d'être mis dans une situation pénible ne m'ont fait aucun bien. J'ai résisté. J'étais en colère. Cette solution a causé plus de dommages qu'autre chose.

Dans le Nord de la Saskatchewan, on voit les taux de criminalité violente. On voit que la drogue et la toxicomanie sont omniprésentes. Les taux de suicide sont plus élevés dans le Nord que dans le Sud. Pourquoi? Parce que notre peuple a besoin d'être encouragé à changer de comportement.

Encore une fois, les concepts institutionnels ne donnent rien. Les pensionnats indiens n'ont rien donné pour notre peuple. Ils ne donnent rien. Les systèmes carcéraux ne donnent rien. Les gens continuent de se droguer. Ils continuent de participer au trafic de drogue quand ils sont incarcérés.

Plutôt que d'user de répression et de nous mettre dans des situations pénibles, tendez-nous la main. Encouragez-nous. Accompagnez-nous dans le changement, car nous devons faire les choses différemment. C'est ce qui a changé ma vie après avoir connu 25 ans de drogue et de toxicomanie. Ce ne sont pas les concepts institutionnels, mesdames et messieurs. C'est changer de comportement. Le cycle se perpétue, si l'on continue d'incarcérer nos concitoyens.

Nous devons changer. Nous devons agir différemment. Il faut sortir des sentiers battus. Le ministère de la Justice de la Métis Nation-Saskatchewan a présenté une demande d'environ 15 millions de dollars pour recruter des agents de sécurité communautaire, car nous voulons les déployer dans la communauté. Encore une fois, il ne s'agit pas de faire respecter la loi. Il s'agit d'accompagner nos concitoyens, de les aider à changer de comportement.

Beverly Fullerton: Ayant vécu cette expérience et étant présente à ces tables, je sais que ce qui fonctionne pour moi peut ne pas fonctionner pour la personne à côté de moi. Nous constatons un grand changement dans les activités des gangs et dans les drogues. Celles qui ont maintenant tellement augmenté, comme la méthamphétamine et le fentanyl, sont des drogues qui n'étaient pas aussi répandues il y a cinq ans. Nous constatons une augmentation de la toxicomanie, le départ de familles, l'incarcération de Métis et la surreprésentation. Nous savons qu'il existe des cycles que l'on ne brise pas. Quand des Métis sont incarcérés ou placés dans ces systèmes, ils sont toujours considérés comme le peuple oublié. Nous manquons de programmes et de services particuliers aux Métis. Nous sommes présents dans toute la province, nous ne sommes pas qu'une petite communauté en Saskatchewan.

Comment répondre aux besoins particuliers de cette personne, au lieu de se contenter de la mettre dans une case que l'on coche en disant qu'elle est une cause perdue? J'ai entendu dire: « Oh, ils sont irrécupérables! » Nous avons les outils nécessaires pour travailler avec nos communautés de manière à nous mettre à leur hauteur, à les accompagner et à changer ces cycles. Nous avons tellement de mères qui méritent cette chance.

Je ne pense pas qu'en continuant à avoir cette surreprésentation carcérale des Métis, on résoudra quoi que ce soit.

Jamie Schmale: Vous avez mentionné avoir constaté une augmentation soudaine il y a cinq ans. Je soulignerai que le projet de loi C-75, projet de loi libéral qui a rendu la mise en liberté sous caution presque automatique pour les personnes arrêtées, a été adopté en 2019. Ainsi, le moment où il est entré en vigueur et s'est répandu dans le système correspond à peu près au moment où vous avez constaté une augmentation des activités liées aux gangs et à la drogue.

Beverly Fullerton: Tout à fait.

Le président: Vos six minutes sont écoulées. Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Battiste, qui dispose de six minutes.

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je vais adresser mes premières questions à la professeure Metallic. Elle a expliqué que nous devons créer des places pour plus de policiers autochtones. Elle a fait remarquer, avant de manquer de temps, que les forces de police autochtones, notamment la police micmaque chargée de faire respecter la loi dans les communautés micmaques, je la cite, ont nettement diminué au cours des 20 dernières années. D'autres témoins ont dit la même chose.

Pouvez-vous nous dire comment nous pouvons régler ce problème? Je note que vous avez participé au programme d'initiative autochtone pour les Noirs et les Micmacs de l'Université Dalhousie, qui garantit aux Micmacs, aux Autochtones et aux Noirs un certain nombre de places à la faculté de droit.

Avons-nous besoin d'un programme semblable à la GRC fédérale pour faire en sorte que des places soient réservées aux Autochtones?

Naïomi Metallic: Je pense qu'il faut mettre d'autres options sur la table que les ECT et les services de police autogérés. Il devrait y avoir des gardiens de la paix et des agents spéciaux. C'est le droit à l'autodétermination. Les solutions devraient donc fonctionner pour les communautés en étant fonction de ce qu'elles recherchent. Ce doit être, selon moi, un élément important.

Le financement est un énorme problème que d'autres témoins ont soulevé, mais les programmes continuent d'être sous-financés, c'est donc un problème majeur. En ce qui concerne la GRC et certaines des mesures qui doivent y être prises, on se méfie depuis longtemps de la GRC. Elle ne peut pas être la seule option, mais, bien sûr, dans certains cas, elle sera la solution par défaut.

Pour revenir à votre question, le recrutement et le maintien en poste de policiers autochtones doivent être une réelle priorité pour la GRC. D'autres questions politiques, qui constituent toujours des obstacles, devraient également être réglées, selon moi, et elles sont mentionnées dans différents rapports, comme l'obligation à la GRC de servir n'importe où et l'obligation de ne servir que trois ans au même endroit. Cela ne convient pas aux policiers autochtones. Dans le cas présent, cela les dissuade de choisir de servir leur communauté. Il faudrait vraiment placer en priorité les agents autochtones dans les communautés autochtones et ne pas leur imposer cette limite de temps qui les oblige à n'y rester que trois ans. Cela empêche aussi les agents non autochtones d'acquérir les compétences culturelles dont ils ont absolument besoin pour travailler dans ces communautés.

Oui, pour répondre à votre question, ce sont des domaines prioritaires importants, mais nous ne devrions pas nous limiter à la GRC, nous devrions également mettre l'accent sur l'autodétermination.

• (1605)

Jaime Battiste: Pourriez-vous développer cette idée? Si cela ne concerne pas uniquement la GRC, quels types d'objectifs devrions-nous fixer? Le Comité compte sur les experts pour lui recommander des mesures, afin qu'il les transmette au gouvernement fédéral.

Par quel objectif chiffré à l'échelle nationale devons-nous commencer? Pensez-vous que ce soit 100 ou 200 agents autochtones formés? Selon vous, quel est le bon nombre que nous devrions viser dans les quatre prochaines années?

Naïomi Metallic: Je crains de ne pas avoir ces chiffres sous la main pour 2019, année où nous les avons examinés.

Cependant, je dirai que la GRC fait partie de la solution, mais que nous devrions également envisager de faire appel à des agents spéciaux, des agents de la paix et des agents. Je vois qu'une personne a parlé tout à l'heure d'agents de sécurité. Nous devons également examiner cette possibilité.

Oui, il faut beaucoup plus d'agents de la GRC. Je suis désolée, je n'ai pas de chiffres précis, mais il en faut beaucoup plus. Quand ils sont passés de 86 à 59 et sont devenus autogérés, et de 94 à 25, cela en dit long sur certains de ces chiffres. Je peux vérifier si je trouve ce chiffre dans ce livre.

Jaime Battiste: À propos de sortir des sentiers battus, j'entends beaucoup parler de recrutement et de maintien en poste, mais beaucoup aussi de la recherche de solutions en dehors de la GRC. Pensez-vous que les Autochtones ou les membres des Premières Nations devraient avoir leurs propres centres qui formeraient des policiers?

Naïomi Metallic: Absolument, oui, la défense de l'autodétermination peut inclure nos propres forces de police autochtones, peut-être dans le cadre des ECT, s'ils veulent toujours avoir la GRC, ou les autres solutions que j'ai mentionnées.

Différents rapports ne manquent pas de critiquer la formation de type paramilitaire de six mois dispensée au Dépôt, qui est jugée insuffisante. Les personnes n'y acquièrent pas les compétences dont elles ont vraiment besoin à l'heure actuelle. Je pense qu'une formation autochtone particulière pour les personnes qui vont travailler dans les communautés des Premières Nations et les agents autochtones serait formidable, et elle est absolument nécessaire.

Je crois qu'au Manitoba, il existe, en fait, une formation particulière pour les agents autogérés des Premières Nations.

Jaime Battiste: Monsieur Merasty, vous semblez d'accord. Pensez-vous que nous avons besoin de notre propre formation policière autochtone au Canada, par opposition à celle qui est offerte au Dépôt de la GRC?

Le président: Vous avez 25 secondes.

Brennan Merasty: Tout à fait. C'est un des axes et un élément de la planification fondée sur les distinctions sur lesquels travaille notre groupe de travail, en collaboration avec la GRC en Saskatchewan et les marshals de la Saskatchewan. Cela fait partie de nos discussions, au même titre que la réinsertion sociale et les espaces sécuritaires, mais les éléments culturels doivent absolument faire partie de la solution.

Merci.

Jaime Battiste: Pensez-vous que...

Le président: Les six minutes sont écoulées.

Jaime Battiste: Rapidement, pensez-vous que l'Université des Premières Nations, puisqu'elle se trouve déjà à Regina, pourrait jouer un rôle dans une offre hybride?

• (1610)

Brennan Merasty: Oui, absolument.

Le président: C'est tout ce dont nous avons besoin, merci.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame Metallic, tout d'abord, je vous dis bravo pour vos travaux! Dans vos remarques préliminaires, vous avez mentionné des commissions d'enquête importantes pour le Québec, et je vous en suis reconnaissant.

En 2020, le gouvernement fédéral avait exprimé son intention de reconnaître par voie législative les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Or, comme vous l'avez souligné, le document de discussion diffusé en 2024 par l'ancien ministre de la Sécurité publique, Dominic LeBlanc, semble plutôt s'éloigner de cet engagement.

Selon vous, qu'est-ce qui explique ce recul? Quelles mesures concrètes le gouvernement fédéral devrait-il prendre pour que cette future loi reconnaisse réellement les services de police autochtones comme des services essentiels?

[Traduction]

Naïomi Metallic: Merci pour votre question. J'espère que vous ne m'en voudrez pas si je réponds en anglais.

Oui, il semble que le projet de loi soit tombé à l'eau, mais il était fondamentalement boiteux. Le texte avait seulement l'air de se fonder sur le programme de police des Premières Nations. Il ne concernait que les Premières Nations, si je ne m'abuse, et seuls les services de police autonomes étaient visés. Il ne mentionnait rien au sujet du financement.

C'est assez déconcertant, car à ce stade, la Cour suprême du Canada avait déclaré, à propos du projet de loi C-92, dans un renvoi concernant la loi sur la protection de l'enfance dans les Premières Nations et les collectivités autochtones, que ce type de loi reconnaissant le droit à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale, et établissant un cadre pour son exercice, était tout à fait constitutionnel et constituait un acte de réconciliation législative.

Cela me déconcerte, tout comme le fait qu'un tel texte de loi serait conforme à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et au droit à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale.

Je ne sais pas pourquoi le gouvernement a complètement abandonné ce dossier. Je pense qu'il devrait certainement y revenir et mettre en place des mécanismes pour garantir un financement adéquat. Il s'agit d'autodétermination, mais aussi de financement adéquat.

[Français]

Sébastien Lemire: J'imagine que vous n'êtes pas sans savoir que le ministre de la Sécurité publique, M. Anandasangaree, témoignera

devant notre comité, mercredi. Quelles questions aimeriez-vous que nous lui posions?

[Traduction]

Naïomi Metallic: À la lumière des engagements, des lois et des deux arrêts récents — l'un de la Cour suprême du Canada affirmant que le Canada n'a pas respecté l'honneur de la Couronne à l'égard du programme de police des Premières Nations et l'autre portant sur les droits de la personne —, que va faire le Canada différemment à la lumière de tous ces éléments nouveaux?

• (1615)

[Français]

Sébastien Lemire: Rapidement, à quelle réponse vous attendez-vous si nous lui posons cette question?

Naïomi Metallic: Je ne sais pas quelle sera sa réponse, mais j'espère qu'il vous dira que le gouvernement va faire quelque chose assez rapidement. On verra.

Sébastien Lemire: *Meegwetch.* Je vous remercie d'avoir répondu à ma question en français.

Certains soutiennent que les services de police autochtones ne devraient pas simplement reproduire les modèles provinciaux ou ceux de la Gendarmerie royale du Canada, mais qu'ils devraient plutôt s'inspirer des traditions juridiques et des priorités communautaires autochtones. À quoi ressemblerait, selon vous, un véritable modèle de gouvernance policière autochtone? Quels changements juridiques ou constitutionnels seraient nécessaires pour concrétiser ce modèle?

[Traduction]

Naïomi Metallic: Comme la question semble s'adresser encore à moi, je vais répondre en anglais.

Je pense que le modèle doit être ouvert, et c'est ce que nous avons recommandé dans notre rapport du Conseil des académies canadiennes. Les collectivités peuvent souhaiter continuer à utiliser les services de police existants, mais elles pourraient aussi vouloir essayer un modèle complètement différent. Dans certains modèles avec des gardiens de la paix et d'autres avec des gendarmes spéciaux, quelqu'un travaille comme une sorte d'intermédiaire, et il y a des responsables de la sécurité.

Le modèle doit être souple, c'est le point principal. Il doit être souple pour s'adapter selon ce qui fonctionne pour chaque collectivité au point où elle en est, car, comme l'ont souligné certains intervenants précédents, nous composons avec les conséquences du colonialisme, l'augmentation des problèmes liés à la drogue et, je pense, l'augmentation de la criminalité dans tout le Canada. Les gens ont donc besoin d'un coffre d'outils polyvalent pour régler les problèmes qui leur sont propres.

[Français]

Sébastien Lemire: Madame Metallic, au Québec, la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, aussi appelée la commission Viens, avait notamment recommandé de reconnaître les services de police autochtones comme des services essentiels dans la législation québécoise. La même demande existe au niveau fédéral.

À votre avis, pourquoi est-ce si difficile pour les gouvernements de reconnaître les services de police autochtones comme des services essentiels alors qu'il semble y avoir plusieurs recommandations en ce sens?

[Traduction]

Naiomi Metallic: Il y a une telle résistance, et tout se résume au financement et à la volonté politique autour du financement. Mon héroïne, Cindy Blackstock, a une formule très juste: « La discrimination, c'est quand le gouvernement pense que vous ne valez pas l'argent dépensé. » Je pense vraiment que cela explique en grande partie la résistance au projet de loi qui a été déposé et à la reconnaissance effective des services de police comme un service essentiel. Aucun autre service de police au Canada n'est obligé, tous les ans ou tous les deux ans en fonction de son contrat, d'aller quêter pour demander plus d'argent afin de maintenir son service de police. C'est scandaleux.

[Français]

Sébastien Lemire: Étant donné la compétence particulière du Québec en matière de sécurité publique et les relations que le Québec entretient avec les nations autochtones, quel rôle le gouvernement fédéral devrait-il jouer pour mieux harmoniser son financement et respecter ses engagements juridiques sans empiéter sur l'autonomie des provinces ni transférer indûment des coûts à ces dernières?

[Traduction]

Le président: Il reste 25 secondes.

Naiomi Metallic: Ils ont tous deux des responsabilités, et je pense que celles-ci incluent de travailler ensemble sur le principe de Jordan, un concept qui vient du domaine de la protection de l'enfance. Il s'agit pour tout le monde de coopérer en harmonie et de voir le rôle de chacun, ce que la Cour suprême a aussi confirmé.

[Français]

Merci.

Sébastien Lemire: *Meegwetch.*

[Traduction]

Le président: Passons à notre deuxième série de questions. Monsieur Stevenson, vous disposez de cinq minutes.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci.

Je vais poursuivre avec Mme Metallic pour la première partie de ma question.

Vous avez cité toute une série de statistiques différentes concernant 457 collectivités, et vous avez dit qu'environ un tiers d'entre elles s'autogérait. Pouvez-vous me dire si, dans ces études, le financement diffère selon que la collectivité a son propre service de police ou a recours à des services de police conjoints et si cette structure est cruellement sous-financée en raison du manque de main-d'œuvre, ou si ce sont simplement les budgets globaux qui diffèrent?

Naiomi Metallic: On parle ici de l'accord communautaire tripartite, qui fait appel surtout à des agents de la GRC, donc il existe déjà une infrastructure. Lorsque vous avez votre propre service de police, vous créez l'infrastructure; il y a un conseil d'administration et il faut du personnel. Vous créez essentiellement cette infrastructure.

Cela peut coûter plus cher, et cela a parfois été un défi.

Cependant, je pense qu'il existe probablement des moyens créatifs d'examiner comment cela peut être fait avec des économies d'échelle, peut-être en envisageant plusieurs Premières Nations au Manitoba...

• (1620)

William Stevenson: Je pense que ce n'est pas tant le coût par personne qui importe. Ce qui m'intéresse, c'est le financement du gouvernement, le financement d'Ottawa.

Est-ce qu'il les finance réellement par habitant, ou simplement en fonction de la différence avec son modèle, en disant qu'il va affecter tant de policiers de la GRC au lieu de vous donner x dollars pour que vous disposiez de votre propre financement pour votre service de police autonome?

Naiomi Metallic: Je crois comprendre votre question.

Des accords définissent les différents aspects, dont les dépenses en immobilisations et en personnel, et ce genre de choses, qui seront couverts pour les services de police autonomes.

Lorsque la Cour suprême du Canada a été saisie de la question l'année dernière, en 2024, dans une affaire impliquant un groupe autoadministré du Québec, on a constaté que celui-ci venait régulièrement vous dire que vous ne lui fournissiez pas un financement suffisant. La répartition était de 60-40 entre le Canada et le Québec — je ne crois pas me tromper —, et il demandait régulièrement des augmentations, car cela ne couvrait pas réellement les coûts.

Le Canada utilise une formule. Je ne sais pas ce qui se cache derrière cette formule, mais je sais que les Premières Nations qui ont recours à des services de police autonomes ont toujours dit que c'était insuffisant. La Cour suprême a déclaré...

William Stevenson: Je voulais dire que plusieurs témoins ont fait état du besoin de changer le modèle afin de ne pas être institutionnalisés avec la GRC et d'avoir une justice plus adaptée à la culture. Je voulais savoir si les collectivités dotées d'un service de police autonome peuvent utiliser leur financement pour envisager des mesures préventives à l'avenir. Sont-ils en mesure d'utiliser différemment leur financement afin d'avoir plus de souplesse dans leur modèle, ou est-ce que cela suffit à peine à couvrir les dépenses en personnel, les frais généraux et ce genre de choses?

Naiomi Metallic: D'après ce que je comprends, le modèle d'autogestion n'offre aucune souplesse. Ils doivent respecter les normes provinciales dans tous les domaines. Ils sont sous-financés et utilisent généralement leurs fonds uniquement pour payer leurs factures.

L'affaire jugée par la Cour suprême du Canada donne un excellent aperçu des problèmes auxquels cette collectivité particulière était confrontée.

William Stevenson: Monsieur Lamouche, vous avez dit que présence égale prévention et que la présence renforce la confiance. À l'avenir, que suggérez-vous pour modifier le modèle afin qu'il ne soit pas toujours réactif, mais qu'il soit réellement préventif et qu'il comporte une sorte de structure afin que les gens n'aient pas à passer par le système après coup, après les crimes?

Dave Lamouche: Tout d'abord, je pense qu'il faut assurer une présence. Une présence accrue dans nos collectivités ne permettrait peut-être pas d'éradiquer complètement la criminalité, mais je pense qu'elle réduirait probablement le nombre d'activités criminelles dans la collectivité.

La police pourrait également collaborer avec, par exemple, les services sociaux ou d'autres réseaux familiaux et de ressources pour lutter contre la criminalité et aider les jeunes, grâce à davantage de programmes de prévention et à une participation accrue à des activités de développement social.

De plus, si nous instaurons la justice réparatrice, nous pourrions éviter de nombreuses incarcérations en demandant aux administrations locales de traiter les affaires dès les premières étapes...

Le président: Merci, monsieur Lamouche. Nous passons à l'intervenant suivant.

Monsieur Hanley, vous disposez de cinq minutes.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous pour vos excellents témoignages et pour votre présence.

Je voudrais commencer par un sujet que mon ami, M. Schmale, a évoqué, à savoir l'adoption du projet de loi C-75 en 2019, et établir une corrélation entre celui-ci et l'infiltration de gangs dans les collectivités, tout en rappelant à tous que corrélation n'est pas synonyme de causalité.

Ce projet de loi a introduit une obligation faite aux juges d'accorder une attention particulière à la situation des accusés vulnérables.

Monsieur Merasty, je vous ai entendu parler à plusieurs reprises de la nécessité de ne pas imposer de solutions institutionnelles aux Métis ou aux autres collectivités autochtones. Lorsque vous vous penchez sur la violence, la toxicomanie et le suicide dans les collectivités, comme vous l'avez mentionné — en fait, votre nation a déclaré l'état d'urgence en août —, comment commencez-vous à prendre en compte la complexité de la situation dans la collectivité?

Il faut bien sûr reconnaître que l'infiltration de gangs est très répandue. C'est un fléau qui devrait tous nous préoccuper.

Par contre, nous ne pouvons pas simplement mettre tout le monde en prison.

• (1625)

Brennan Merasty: Par « Autochtones », on entend tous les Métis et les membres des Premières Nations. Nous devons participer à la conversation et aux initiatives novatrices locales qui sortent des sentiers battus.

Les temps ont changé, mais les cycles continuent. Les cycles continuent, par exemple, dans le Nord de la Saskatchewan, où les taux de criminalité et de suicide sont sept fois plus élevés que dans le Sud de la Saskatchewan. Bien sûr, le Sud est confronté aux mêmes problèmes, mais ceux-ci sont plus criants dans les collectivités isolées du Nord de la Saskatchewan. Nous devons faire quelque chose de différent. L'incarcération ne fonctionne pas, car elle met nos gens en cage. Les concepts institutionnels ne fonctionnent pas.

Notre groupe de travail sort des sentiers battus. Nous examinons et explorons avec des membres de la GRC, grâce à leurs nombreuses années d'expérience, et d'autres personnes ayant une expérience vécue, comment nous pouvons réintégrer nos gens dans la collectivité. On ne peut pas simplement les placer dans une autre maison, où le cycle se poursuit. Nous avons besoin d'espaces sûrs et d'un cadre de vie favorable afin qu'ils puissent être encouragés à faire les choses différemment et améliorer leur sort.

J'ai changé de vie, après 25 ans, en vivant dans un espace sûr. Ma femme et mes enfants sont de retour avec moi. Six membres de notre collectivité ont maintenant un sort différent de ce que la société attend de nous.

Merci de votre attention.

Brendan Hanley: C'est incroyable. Merci.

Monsieur Fullerton, avez-vous quelque chose à ajouter? Je vous ai vu hocher de la tête.

Beverly Fullerton: Tout cela s'inscrit dans un problème plus vaste. Si nous ne prenons pas des mesures préventives et si nous ne rencontrons pas les gens avant une intervention, puis dans le cadre du suivi et de la prise en charge après l'intervention...

Je tiens à préciser qu'à l'heure actuelle, il n'y a absolument aucun financement pour des services de police propres aux Métis. Les petites subventions ici ou là ne sont pas viables pour notre peuple.

Le système actuel demeure une passerelle vers les systèmes de placement familial et de justice. L'absence de soutiens et de mécanismes d'intervention avant et après l'incarcération ainsi que l'absence de soutien dans le système de placement familial pour ceux qui en sortent en raison de leur âge conduisent souvent à des contacts avec le système judiciaire et à la récidive, ce qui renforce la nécessité de disposer de policiers et d'agents de sécurité publique supplémentaires.

Nous constatons que nous pouvons très facilement remplir les prisons, mais où vont les détenus une fois libérés? Que faisons-nous pour aider nos concitoyens à ne pas sombrer dans la drogue et la criminalité et à ne pas rejoindre les gangs?

Nous observons les gangs. Oui, ils sont très violents, mais ce sont aussi des familles. On voit désormais des membres de gangs intergénérationnels. Nous avons des arrière-grands-mères dont les arrière-petits-enfants font partie d'un gang.

Le problème est plus vaste. C'est là que ces systèmes doivent commencer à s'imbriquer et à travailler ensemble afin que nous puissions mettre en place ces mesures préventives et ne pas les cloisonner, car nous ne pourrions alors pas traiter tous les problèmes dans leur globalité.

Brendan Hanley: Merci. Je sais que les analystes prennent bonne note de vos remarques, alors je vous en remercie.

Madame Metallic, je suis encore sous le choc de vos chiffres sur la baisse spectaculaire du nombre de policiers autochtones au fil des ans, de 90 % à seulement 25 %. C'est assez stupéfiant.

Vous soulignez évidemment le manque de ressources et la non-reconnaissance des services de police comme des services essentiels, mais pourriez-vous approfondir un peu ce sujet? Comment pouvons-nous rétablir ce nombre?

Le président: En 20 secondes, s'il vous plaît.

Naiomi Metallic: Cela inclut le fait que la rémunération n'est pas au même niveau et que les gens sont alors recrutés par d'autres, comme la GRC ou les services municipaux. L'insuffisance des ressources signifie que les gens sont confrontés à plus de risques au travail ou doivent en faire plus que des agents comparables. Ce sont là quelques-unes des raisons. Elles sont exposées dans le rapport du Conseil des académies canadiennes. Je vous recommande de le consulter.

Le président: Merci beaucoup.

À vous la parole, monsieur Lemire, pour deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Metallic, vous avez souligné que le partage du financement, selon lequel 52 % proviennent du fédéral et 48 % proviennent des provinces, entraîne souvent une course vers le bas. Le montant total dépend du gouvernement qui contribue le moins.

Selon vous, pourquoi les deux ordres de gouvernement continuent-ils d'offrir un financement insuffisant alors qu'on a depuis longtemps des preuves de l'iniquité? Quels mécanismes permettraient d'assurer un financement plus stable, plus prévisible et plus équitable à long terme?

[Traduction]

Naïomi Metallic: Je pense que cela renvoie à ma réponse précédente. Les deux essaient de nous financer le moins possible. Les désaccords sur le partage constitutionnel des compétences conduisent les deux à en faire moins, et je pense que vous avez raison de dire qu'il s'agit en quelque sorte d'une course vers le bas. Le financement doit être basé sur des services adéquats et sur le coût réel, plutôt que sur des formules essentiellement arbitraires.

Je pense également qu'une surveillance s'impose. Je crois que la nation Nishnawbe-Aski a récemment été intégrée à la législation ontarienne. Un mécanisme permet de régler les litiges en matière de financement de manière indépendante et appropriée. Je pense que des mécanismes sont nécessaires pour garantir que ces contrats sont négociés de manière équitable. La Cour suprême a récemment publié des directives sur la façon de le faire. Je pense que ce sont tous de bons mécanismes qui sont utiles.

• (1630)

[Français]

Sébastien Lemire: En fait, il y a un déséquilibre là aussi. Le financement de la police est une source de déséquilibre, mais le financement des cours judiciaires en est aussi une. Dans bien des cas, on a l'impression que les Premières Nations, pour se faire entendre, doivent aller devant les tribunaux.

Quel impact cela a-t-il sur l'application de la justice?

[Traduction]

Naïomi Metallic: C'est une excellente question.

Une décision a été rendue en matière de droits de la personne pour une collectivité, mais nous savons que la situation est la même dans toutes les collectivités. Pourquoi devons-nous continuer à aller devant les tribunaux pour prouver un point? Pourquoi le Canada ne prend-il pas les devants pour régler ce problème, au lieu de laisser les Premières Nations aller devant les tribunaux à chaque fois? Nous savons que le problème est le même partout.

Je pense que c'est une excellente question, et nous le constatons. Vraiment, le gouvernement devrait agir de manière proactive.

[Français]

Sébastien Lemire: On dit souvent que le gouvernement impose ses conditions.

Comment peut-on favoriser la négociation au lieu de se faire imposer des conditions par un gouvernement, surtout quand on sent que le gouvernement fédéral n'a aucune envie de reconnaître les corps de police autochtones?

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre brièvement.

Naïomi Metallic: La Cour suprême a tenté de nous aider en dressant une liste de ce que le gouvernement ne peut pas faire. Elle

l'a dit au Québec dans une affaire récente: il ne peut pas être intransigeant, il doit se présenter à la table des négociations avec un esprit ouvert, s'engager dans de véritables négociations et ne pas tenter de contraindre ou d'imposer unilatéralement un résultat.

Je pense que c'est là une orientation vraiment essentielle. La Cour suprême dit que, si vous ne le faites pas, vous manquez à l'honneur de la Couronne et vous êtes passible de dommages-intérêts si tel est le cas.

[Français]

Le président: Merci.

Sébastien Lemire: *Kitchi meegwetch.*

[Traduction]

Le président: *Meegwetch.* Merci.

Nous entendrons maintenant Billy Morin, pendant cinq minutes.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Nous avons entendu aujourd'hui — et nous le savons bien sûr, étant fonctionnaires — que le programme de police des Premières Nations et des Inuits ne tient manifestement pas compte des Métis.

Ma première question s'adresse à M. Lamouche.

Vous êtes unique en ce sens que vous disposez des seuls territoires reconnus par la loi parmi les collectivités métisses au Canada, et qu'une grande partie de l'Alberta relève de votre compétence. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur les comparaisons relatives aux territoires dont vous disposez? De plus, le fait de ne pas faire partie du programme de police des Premières Nations et des Inuits a-t-il une incidence sur la protection et la sécurité de vos collectivités?

Dave Lamouche: Pour situer le contexte, d'après mes commentaires d'aujourd'hui, nos territoires ont une superficie équivalente à celle de l'Île-du-Prince-Édouard, et nous avons environ 6 % de la population de l'Île-du-Prince-Édouard qui compte environ 183 000 habitants.

L'Île-du-Prince-Édouard compte environ 225 agents de la GRC, auxquels s'ajoutent trois corps de police municipaux à Charlottetown, Summerside et Kensington. Kensington dispose d'un chef, d'un chef adjoint, de quatre agents et de quatre agents occasionnels pour une collectivité d'environ 1 500 habitants près de Cavendish. Charlottetown et Summerside disposent probablement de forces plus importantes.

Nous estimons la présence policière totale à l'Île-du-Prince-Édouard à environ 250 personnes. D'après ce calcul simple, nos établissements devraient compter au moins 15 ou 16 policiers dédiés, avec un minimum de deux par établissement. Certaines de nos colonies ont une population similaire à celle de Kensington.

En réalité, nous pouvons envisager un avenir dans lequel chaque collectivité disposerait d'une force dédiée de quatre à cinq agents qui travailleraient en collaboration avec les services sociaux. Les membres de l'équipe veilleraient à ce que les personnes que nous servons bénéficient d'un soutien complet.

Billy Morin: Merci, monsieur Lamouche.

J'ai une question similaire à poser à nos deux ministres.

Vous travaillez actuellement à la conclusion d'accords d'autonomie gouvernementale et d'autodétermination. Comme mentionné, vous êtes exclus du programme de police des Premières Nations et des Inuits. Quelles sont les conséquences de cette exclusion, et quel rôle notre comité, le ministère des Services aux Autochtones ou les dirigeants du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord devraient-ils jouer dans l'évolution de la situation?

Brennan Merasty: Les conséquences sont des taux plus élevés de criminalité, de violence, de suicides et de personnes perdues et déconnectées des réalités de la vie quotidienne.

Il y a des programmes de financement pour les Premières Nations, comme indiqué, mais rien pour les Métis. Nous devons donc être créatifs et stratégiques pour trouver des moyens de nouer des partenariats et de veiller à ce que nos initiatives menées par des Métis fassent partie du débat. Nous continuons à le faire avec nos partenaires de la GRC, depuis les services de police autochtones jusqu'à la collectivité et les marshals actuellement en Saskatchewan.

Comme je l'ai dit, nous avons soumis au Canada des demandes de financement pour nos initiatives dirigées par les Métis afin de lutter contre la drogue, les gangs et la violence, et nous espérons obtenir de bons résultats.

● (1635)

Billy Morin: Merci, monsieur Merasty.

Pour revenir à M. Lamouche, vos collectivités sont uniques en raison de leur territoire. Vous êtes voisins de collectivités des Premières Nations, vous êtes voisins de municipalités rurales et vous êtes voisins de petites municipalités de l'Alberta.

Au cours des dernières semaines, on nous a décrit différents modèles. J'ai entendu les ministres, vous-même et Mme Metallic dire qu'il n'existe pas de solution universelle et que chaque collectivité est unique, mais pourriez-vous nous donner plus de détails sur votre situation avec les établissements? Êtes-vous ouverts à la collaboration avec la province? Êtes-vous ouverts à la collaboration avec les Premières Nations? Êtes-vous ouverts à la collaboration avec les municipalités?

J'ai entendu ici une observation pertinente, à savoir que, bien sûr, la question de la compétence se pose et je pense que le gouvernement joue un peu trop cette carte pour bloquer les choses, mais un autre dirigeant autochtone m'a dit que l'argent ne devrait même pas entrer en ligne de compte; nous devons protéger des vies et protéger des personnes.

Parlez-moi de la collaboration que vous envisagez.

Dave Lamouche: Nous avons beaucoup travaillé au sein de nos huit établissements métis. Tout récemment, nous avons organisé une conférence ici avec la GRC, les shérifs de l'Alberta, le service de police de Lakeshore — qui est dirigé par des Autochtones — et les établissements métis, afin de trouver des modèles et des moyens de fournir ce service. Nous envisageons un modèle qui serait géré de manière centralisée au sein de notre gouvernement, au MSGC.

Les établissements sont répartis dans toute l'Alberta. Nous envisageons de collaborer avec la GRC et l'Alberta dans les établissements et de travailler en collaboration dans chaque établissement afin d'y être présents et d'avoir soit des services satellites, soit des détachements présents dans ces huit établissements. Chaque établis-

sement aurait sa propre petite administration, bien que relevant d'une seule administration, mais il y aurait différentes zones.

Le président: Merci, monsieur Lamouche. Je vous en suis reconnaissant.

Nous donnons la parole à Ginette Lavack pour la dernière série de questions.

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci beaucoup à tous nos témoins de leur présence et de leurs importants témoignages. Nous sommes heureux de vous avoir parmi nous.

Ma première question s'adresse aux ministres Merasty et Fullerton.

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures pour lutter contre la crise des crimes liés aux gangs et aux drogues illicites dans les collectivités autochtones, notamment des initiatives telles que la stratégie frontalière canadienne et le projet de loi C-12.

En vous appuyant sur votre expérience personnelle et votre travail avec Métis Nation-Saskatchewan, comment voyez-vous le renforcement de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les services de police autochtones et les organisations communautaires afin qu'ils puissent être plus efficaces sur le terrain?

● (1640)

Beverly Fullerton: C'est une excellente question.

Métis Nation-Saskatchewan représente plus de 40 000 citoyens métis inscrits, et ce nombre sera encore plus élevé une fois que nous les aurons tous inscrits.

Lorsque les Métis ne sont pas reconnus au sein des comités ou aux fins de financement, ou lorsqu'ils n'ont pas leur mot à dire, cela nous paralyse presque pour mettre en place les programmes et les services dont nos citoyens ont besoin.

À l'heure actuelle, quand nous constatons que les Métis ne sont pas reconnus, comme c'est le cas ici, nous retournons dans les collectivités. D'autres organismes à but non lucratif ou des intervenants de première ligne s'occupent de ces questions, et ils se disputent tous le même financement au lieu de pouvoir s'associer pour améliorer ces petits budgets et les augmenter.

À Métis Nation-Saskatchewan, nous travaillons très dur chaque jour pour établir des relations avec les autres Premières Nations de nos autres collectivités, nos collectivités urbaines. Si vous prenez nos collectivités du Nord, vous constaterez que beaucoup d'entre elles n'ont qu'une seule voie d'accès et une seule voie de sortie et qu'elles sont mixtes. Nous avons des non-autochtones et des Premières Nations, mais nous avons aussi beaucoup de Métis. Lorsque nous abordons les stratégies de lutte contre les gangs, nous devons donc nous concentrer sur la collectivité. La situation des gangs à La Loche sera différente de celle de Regina ou de la Colombie-Britannique. Nous ne pouvons donc pas adopter une approche universelle pour régler ces problèmes.

Nous avons beaucoup de traumatismes intergénérationnels, et nous savons que si nous avons cet accès et que nous travaillons en collaboration avec la GRC et que nous mettons en place cette formation culturellement adaptée aux Métis dans le cadre de partenariats, c'est à ce moment-là que nous commencerons à voir des changements dans nos collectivités, lorsque la guérison s'y installera.

Brennan Merasty: Comme mon collègue l'a dit, nous représentons plus de 40 000 Métis en Saskatchewan. Grâce aux accords d'autonomie gouvernementale conclus à ce jour et aux mécanismes de financement mis en place pour Métis Nation-Saskatchewan, plus de 80 millions de dollars sont consacrés à l'enseignement postsecondaire. Des dizaines de milliers de citoyens métis connaissent désormais un sort différent. Nous contribuons à la société. Nous en faisons partie. Nous avons trouvé un but. Nous faisons des choses concrètes.

Les 22 millions de dollars consacrés aux programmes d'éducation préscolaire et de garde d'enfants — et ce montant est probablement plus élevé aujourd'hui — ont permis à plus de 32 000 familles métisses d'améliorer leur sort grâce à un meilleur soutien. L'argent et les sources de financement disponibles améliorent notre sort. C'est ce dont nous avons besoin ici, mais aussi pour tous les Métis et les Premières Nations.

Nous avons ces discussions avec les dirigeants. Il ne s'agit pas seulement des Métis, mais de tous les Métis et les Premières Nations.

Ginette Lavack: Merci beaucoup.

Madame Metallic, nous avons déjà discuté des modèles et du fait que de nombreuses options différentes devraient être envisagées, ainsi que de la souplesse, qu'il s'agisse de gardiens de la paix ou autres. Il y a beaucoup de choses à prendre en considération.

Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur le type de mécanisme de responsabilisation qui devrait être mis en place? Nous avons discuté du financement. Existe-t-il des rapports — le rapport du Conseil des académies canadiennes, par exemple, ou d'autres — qui donnent une idée du niveau de financement réellement nécessaire? De quoi parlons-nous en fait de structure de responsabilisation, et quels seraient les meilleurs scénarios?

Naïomi Metallic: En ce qui concerne les modèles de financement, il faudrait tout d'abord examiner les niveaux de financement dont bénéficient les services de police non autochtones. L'égalité réelle ne consiste pas seulement à atteindre ce niveau, mais aussi à le dépasser si nécessaire, en fonction de la géographie, des répercussions historiques et d'autres facteurs.

Je tire cette conclusion de l'affaire de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations concernant la protection de l'enfance, mais les parallèles sont tellement parlants en ce qui concerne les services de police. Je pense qu'il faudrait examiner ces facteurs, et il est vraiment nécessaire de mettre en place une certaine surveillance et des modèles pour suivre leur mise en œuvre et leur évolution.

J'ai rédigé un rapport pour Cindy Blackstock sur la protection de l'enfance, mais il allait plus loin en affirmant qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme de médiation ou de responsabilisation pour examiner les services fournis, que ce soit par le ministère des Services aux Autochtones ou à titre de service public, en ce qui concerne les services de police destinés aux Autochtones. Je pense que ce serait également très important.

Le président: Merci beaucoup.

Ceci nous amène à la conclusion du premier groupe.

Nous remercions tous nos invités pour leurs excellents témoignages et pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

Nous allons faire une pause pendant que nous préparons le prochain groupe.

• (1640)

(Pause)

• (1645)

Le président: Dans notre prochain groupe de témoins, nous avons Mylène Jaccoud, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, qui comparait à titre personnel.

Nous accueillons Andrea Sandmaier et Garrett Tomlinson, de l'Otipemisiwak Métis Government.

Je souhaite la bienvenue à nos invités. Chaque groupe dispose de cinq minutes pour présenter son exposé.

Je vous en prie, allez-y. Merci.

Andrea Sandmaier (présidente, Otipemisiwak Métis Government): Je vous remercie, monsieur le président et membres du Comité, de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Andrea Sandmaier et je suis présidente de l'Otipemisiwak Métis Government, le gouvernement démocratiquement élu qui représente plus de 73 000 citoyens métis dans toute l'Alberta. Le mot « Otipemisiwak » signifie « le peuple qui se gouverne lui-même ».

L'Otipemisiwak Métis Government est le plus ancien gouvernement métis continu au Canada. Nous avons notre propre constitution, qui est entrée en vigueur en 2022, créant un système de gouvernance équitable, transparent et responsable, ancré dans les lois, les valeurs et les traditions métisses.

En 2019, le Canada et la nation métisse de l'Alberta, désormais appelée Otipemisiwak Métis Government, ont signé l'accord de reconnaissance et d'autonomie gouvernementale du gouvernement métis. En 2023, nous avons signé notre accord de mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale, qui prend appui sur l'accord de 2019 et l'accord-cadre pour l'avancement de la réconciliation. Ensemble, ces accords constituent le fondement de notre relation de nation à nation avec la Couronne et affirment notre droit de gérer nos propres affaires internes.

Comme je l'ai récemment expliqué aux ministres lors de la réunion fédérale-provinciale-territoriale-autochtone sur la justice et la sécurité publique, il faut concevoir la sécurité communautaire dans une perspective autochtone. Pour les Métis, la sécurité commence par la santé, le logement, la famille et le lien avec la culture et la langue. Ce sont les déterminants sociaux de la santé qui indiquent si une communauté est prospère, si nos enfants s'épanouissent et si les gens ont de l'espoir pour l'avenir.

Nous savons que les Métis sont surreprésentés dans certaines parties du système judiciaire, mais il n'existe pratiquement aucune donnée sur les distinctions qui nous permettrait de comprendre pourquoi. Nous essayons de résoudre un problème sans disposer des renseignements nécessaires pour le faire. Tant que nous ne disposerons pas de données, de programmes et de politiques propres aux Métis, qui reflètent nos réalités, le système continuera de nous ignorer. C'est pourquoi l'Otipemisiwak Métis Government demande des investissements axés sur la prévention et la santé des collectivités, et pas seulement sur l'intervention.

Nous mettons en œuvre une stratégie de santé pour les Métis, nous établissons des services à l'enfance et à la famille ancrés dans la culture, conformément au projet de loi C-92, et nous menons des projets, comme le centre Healing Waters Recovery Community, un centre de traitement basé sur la terre qui allie soins culturels et soins cliniques. Ce sont aussi des programmes de sécurité, car, fondamentalement, la sécurité est synonyme de bien-être.

La sécurité communautaire repose également sur la confiance, la confiance que la justice sera équitable et que chaque vie a la même valeur. Cette confiance a été une nouvelle fois trahie en mars 2020, lorsque Jacob Sansom et Maurice Cardinal, deux chasseurs métis et pères de famille, ont été assassinés sur une route rurale de l'Alberta. Leur seul crime était d'être des hommes autochtones rentrant chez eux avec de la viande fraîche pour nourrir leurs familles.

La clémence dont a fait preuve le tribunal dans la peine et la libération sous caution de l'un des meurtriers, libéré après avoir purgé seulement une partie de sa peine, a ébranlé la confiance dans un système judiciaire qui demande trop souvent aux victimes autochtones de prouver qu'elles méritent la justice. C'est pourquoi nous ne pouvons pas dissocier la sécurité communautaire de la réforme de la libération sous caution ou de la réforme de la justice. Un système qui libère des délinquants violents sans leur demander de rendre des comptes, tout en continuant à criminaliser la pauvreté et la toxicomanie chez les Autochtones, ne garantit la sécurité de personne.

Notre gouvernement croit aussi en des relations solides et fondées sur la confiance avec les services de police, mais ces relations doivent reposer sur le respect et la compréhension. Bon nombre de nos citoyens vivent dans des régions rurales ou nordiques où les services de police peuvent sembler éloignés et où la voix des Métis est souvent absente des plans locaux en matière de sécurité. Pour soutenir nos citoyens, nous devons le faire dans le cadre de partenariats.

Tout d'abord, nous avons besoin d'agents de liaison dédiés au sein de notre gouvernement et d'un financement durable qui nous permet d'établir des partenariats officiels avec les forces policières de toutes les compétences.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un financement distinct et de bases de données distinctes pour des initiatives de sécurité menées par les Métis, afin que les programmes de prévention, les modèles de justice communautaire et les systèmes d'intervention d'urgence soient conçus par notre propre peuple et ancrés dans nos valeurs.

Enfin, nous demandons à la Couronne de nous donner les moyens d'agir, puis de nous laisser faire.

Un partenariat constructif ne signifie pas gérer les priorités des Métis depuis Ottawa. Cela signifie reconnaître que l'Otipemisiwak Métis Government est prêt et apte à apporter des solutions. Nous avons démontré que, lorsque les Métis prennent les rênes, nous obtenons des résultats.

• (1650)

Monsieur le président, le peuple métis a toujours été un peuple qui construit et qui résout les problèmes. Notre nation est issue du partenariat et de la persévérance. Nous sommes prêts à mettre en œuvre cette même éthique de travail pour créer des collectivités plus sûres et plus saines. Pour cela, le Canada ne doit pas nous considérer comme des bénéficiaires de politiques, mais comme des partenaires dans la gouvernance.

Marsi.

Le président: Merci, madame Sandmaier.

Madame Jaccoud, vous avez la parole pour cinq minutes. Allez-y, je vous en prie.

[Français]

Mylène Jaccoud (professeure, École de criminologie, Université de Montréal, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais remercier le Comité de me donner l'occasion de participer à ses travaux.

Aujourd'hui, je vais surtout me contenter de me présenter et d'expliquer brièvement les types de travaux que j'ai faits. Par la suite, je serai évidemment disponible pour répondre aux questions des membres du Comité.

Je suis professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal depuis un petit bout de temps, soit depuis 1994. Je suis spécialisée dans les réalités autochtones en lien avec le système de justice pénale, et ce, depuis le début de mes études, c'est-à-dire depuis 1986, jusqu'à aujourd'hui. Dans ma carrière, j'ai eu l'occasion, à de multiples reprises, d'observer les défis auxquels sont confrontés les services de police autochtones, tant dans les communautés inuites du Nunavik que dans certaines communautés des Premières Nations au Québec. J'ai aussi participé à certains travaux de recherche, à des groupes de travail et à des commissions d'enquête.

J'ai notamment été membre du Comité d'experts sur les services de police dans les communautés autochtones du Conseil des académies canadiennes. D'ailleurs, je pense que vous avez eu accès au rapport que nous avons déposé. J'ai aussi été responsable du volet « polices autochtones » à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec. J'aurai peut-être l'occasion de vous expliquer comment a fonctionné cette commission, et j'espère notamment avoir l'occasion de vous parler du décalage entre mes recommandations et celles qui ont été retenues par le commissaire.

J'ajouterais que je ne me définis pas comme une spécialiste des questions autochtones, mais comme une généraliste. Bien que j'aie mené des travaux spécifiques sur des questions directement liées à la police, j'ai également mené des travaux sur d'autres questions, notamment sur l'autodétermination en matière de justice, sur les comités de justice au Québec, sur la justice communautaire et les autres possibilités, sur la violence faite aux femmes et sur la violence dans les communautés. J'ai essentiellement mené des travaux de recherche qualitative au moyen d'observations et d'entretiens. Ces travaux offrent un autre regard sur les questions liées à la police. Je trouve intéressant d'avoir une vision des défis relatifs à la sécurité et au maintien de la paix par l'entremise d'autres questions qui ont été abordées.

Si je peux être utile à vos travaux, ça me fera plaisir. Je me contente de vous présenter d'où je pars et je répondrai de mon mieux aux questions qui me seront posées.

• (1655)

[Traduction]

Le président: Merci, madame Jaccoud.

M. Morin va commencer ce tour, avec six minutes.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités d'aujourd'hui.

Je commencerai par Mme Sandmaier.

Vous avez souligné un incident très médiatisé, difficile et grave qui s'est produit en Alberta. Étant originaire d'Edmonton, je me souviens bien sûr de la tragédie de Jacob Sansom et Maurice Cardinal. Il est encore difficile d'en parler aujourd'hui.

Il est impossible de faire marche arrière, mais si les choses pouvaient être différentes avec les agents de liaison métis, les agents de sécurité communautaire, pensez-vous que de telles situations ne se reproduiraient plus si vous aviez votre mot à dire, si votre compétence était respectée et si vous disposiez d'un moyen de résoudre ces problèmes plutôt que d'être simplement exclus du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits?

Andrea Sandmaier: Je pense que ce cas particulier en dit long sur la sécurité communautaire et la compétence culturelle dont il a été question dans le groupe précédent. Cependant, il est important que la GRC et les autres forces policières de l'Alberta connaissent l'identité du peuple métis, comprennent qui nous sommes et connaissent nos pratiques culturelles.

Il y a de nombreux aspects de cette affaire qui retiennent mon attention, non seulement le meurtre insensé de deux membres de notre communauté, mais aussi le manque de soutien apporté à la famille. Les services d'aide aux victimes n'ont pas répondu aux besoins de la famille. Ils ne comprennent pas notre culture, notre langue, qui nous sommes en tant que Métis. Ils ont en fait refusé que les services d'aide aux victimes les accompagnent pendant les deux années dévastatrices que cela a pris, et cela continue encore aujourd'hui.

De même, la libération sous caution et le système judiciaire lui-même... Les shérifs travaillant au tribunal étaient ouvertement... On pouvait percevoir le racisme dans les remarques et les actions à l'égard de la famille par rapport à l'autre famille. Il y avait de nombreux aspects problématiques.

Il est essentiel que l'ensemble du système judiciaire connaisse notre identité en tant que peuples autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits, et qu'il comprenne pleinement les distinctions qui découlent de notre identité.

• (1700)

Billy Morin: Tout à fait. Pour reprendre une grande partie de ce que nous avons entendu dans les témoignages précédents et au cours de ces dernières semaines, il est évident qu'il n'existe pas de solution universelle. Vous venez vous-même de souligner que les services d'aide aux victimes, le système judiciaire et les tribunaux font partie intégrante de ce processus.

Vous avez mentionné plus tôt la gestion des données. Je pense que c'est un sujet qui est souvent négligé ici et dans le domaine du maintien de l'ordre. Vous disposez de meilleures données. La collectivité elle-même dispose des meilleures données. Pourriez-vous citer un investissement ou un partenariat particulier sur lequel vous travaillez pour la gestion des données en matière de sécurité et de maintien de l'ordre?

Andrea Sandmaier: Je crois qu'il y a un manque de données sur les Métis... Dans de nombreux domaines gouvernementaux, qu'il s'agisse de la justice, des services à l'enfance et à la famille ou de la santé, nous ne sommes pas représentés dans les statistiques. Nous n'y apparaissions pas. On trouve soit « Autochtone », soit « Premières Nations », mais il n'y a pas de rubrique « Métis » dans le

menu déroulant lors de l'inscription, que ce soit dans les services à l'enfance et à la famille ou dans le système judiciaire. Le Canada doit faire davantage d'efforts, tout comme l'Alberta, pour s'assurer que ces statistiques sont exactes et correctes.

Nous pouvons faire ce travail également. Nous le faisons avec le peu de financement dont nous disposons. En particulier dans le domaine de la justice, nous ne bénéficions pas d'un financement durable. Nous combinons différentes subventions pour aider nos citoyens du mieux que nous pouvons.

Billy Morin: Je vais me tourner vers Mme Jaccoud.

Vous avez pris connaissance des rapports. Vous avez examiné divers éléments. Comme nous l'avons entendu, même en collaboration avec un témoin précédent qui a témoigné aujourd'hui, tant la Sécurité publique que le Cercle consultatif autochtone ont promis à plusieurs reprises de prendre des mesures, mais ont invoqué la complexité des questions de compétence comme obstacle. Selon vous, cette complexité est-elle réelle ou est-elle devenue un prétexte administratif pour éviter de rendre des comptes?

[Français]

Myène Jaccoud: Pouvez-vous préciser ce que vous voulez dire?

[Traduction]

Billy Morin: Je parle ici de la compétence, dans la réserve, hors réserve, GRC, et simplement de la complexité de déterminer à qui revient la compétence du maintien de l'ordre auprès des Autochtones.

Le président: Vous avez 30 secondes.

[Français]

Myène Jaccoud: Personnellement, je pense que la compétence appartient aux communautés elles-mêmes. Si vous me permettez de vous donner mon point de vue sur ce qui m'apparaît être un enjeu essentiel, je vous dirai que j'ai l'impression qu'on tourne en rond depuis des décennies.

Malheureusement, je ne pense pas que ce soit uniquement une question de compétence. À mon avis, un des grands problèmes qu'on observe depuis le début, c'est que beaucoup d'initiatives et de réformes ont été faites sur le plan des tribunaux et des services correctionnels, mais que ces réformes souffrent de ce que je pourrais appeler une dissonance institutionnelle.

Le président: Merci.

[Traduction]

Nous devons passer au prochain intervenant, car nous avons dépassé le temps imparti.

La suivante, du Parti libéral, est Ginette Lavack.

[Français]

Ginette Lavack: Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

[Traduction]

Je vous remercie beaucoup d'être ici et de nous faire part de votre important témoignage.

[Français]

Ma première question s'adresse Mme Jaccoud.

Dans vos travaux, vous insistez sur l'importance de s'attarder aux déterminants sociaux de la sécurité et du bien-être plutôt qu'à des approches punitives ou strictement axées sur la prévention du crime. Certains témoins ont mentionné que la majeure partie du travail des policiers ne concernait pas directement l'application de la loi, mais plutôt des enjeux sociaux, comme la santé mentale et la pauvreté.

Pouvez-vous nous expliquer comment les pratiques policières pourraient être repensées en fonction d'une approche préventive fondée sur les relations et les déterminants des services de police plutôt que de reposer sur la dissuasion et la coercition?

• (1705)

Myène Jaccoud: Personnellement, je pense qu'il s'agit de l'enjeu central. Cela part du fait qu'on se concentre beaucoup sur l'idée que les problèmes dans les communautés sont des problèmes de criminalité, alors que ce sont des problèmes sociaux qui engendrent des comportements criminels. On s'attaque à la partie visible du problème, à savoir le crime, l'infraction ou la transgression. On fait ça depuis des décennies. Si on ne trouve pas la solution au problème de surreprésentation, c'est précisément parce qu'on ne s'attaque pas aux problèmes sociaux.

Selon moi, les services de police devraient travailler davantage avec les instances communautaires.

Je n'ai pas eu le temps de finir mon point sur la dissonance institutionnelle, mais je tiens à mentionner que lorsqu'on entreprend des réformes sur le plan des tribunaux ou des services correctionnels, on essaie vraiment de reconnaître l'autodétermination pour laisser, le plus possible, les communautés des Premières Nations et les Inuits mobiliser leurs mécanismes de justice, qui s'intéressent précisément davantage aux problèmes psychosociaux qu'à la transgression. On pourrait résumer ça à de la justice réparatrice, grosso modo, mais ça ne s'y limite pas.

Or, quand il s'agit de la police, il y a cette dissonance, c'est-à-dire qu'on réduit les problèmes de sécurité publique à un problème de sous-financement. D'ailleurs, j'ai écouté les autres témoignages pour me préparer, parce que je ne savais pas à quoi m'attendre aujourd'hui: on reliait beaucoup ça au problème du sous-financement alors qu'on devrait prendre pour modèle ce qui se passe au niveau du tribunal et des services correctionnels.

Pour répondre très directement à votre question, je dirais qu'il faut que les services de police travaillent étroitement avec les instances communautaires et soutiennent toutes les initiatives de justice communautaire qui sont mises en place. Il y a de belles initiatives, notamment le projet Saqijuk, au Nunavik. Une équipe mobile d'intervention a été mise en place et travaille précisément avec des travailleurs sociaux. C'est un projet totalement innovant, et, à ma connaissance, c'est la seule initiative visant à mettre en place un service de première ligne qui reçoit directement des appels. Le policier et le travailleur social répondent aux appels en tenant évidemment compte du niveau de sécurité requis. Pour les cas extrêmement dangereux, ce sont les policiers conventionnels qui interviennent. Dans les autres cas, l'intervention est faite par l'équipe mobile d'intervention. C'est un exemple de ces initiatives, mais il faut aussi travailler en étroite collaboration avec les instances de justice communautaires qui sont mises en place. De cette façon, on peut s'attarder davantage aux problèmes psychosociaux plutôt qu'à la transgression et au crime, ce qui ne mène pas à grand-chose.

Ginette Lavack: Ma prochaine question s'adresse à Mme Sandmaier et à M. Tomlinson.

[Traduction]

De nombreuses collectivités métisses ont indiqué que la clé de la sécurité ne réside pas seulement dans l'application de la loi, mais aussi dans la guérison des relations à titre préventif, comme vous l'avez mentionné aujourd'hui. Pourriez-vous nous donner des exemples de priorités qu'a votre gouvernement, ou qu'il voudrait avoir, en vue d'élaborer des modèles communautaires et culturellement adaptés pour assurer la sécurité et le bien-être? Je n'ai pas tout compris, mais, en ce qui concerne la guérison clinique et culturelle, vous avez mentionné un programme qui a été mis en place ou qui est en cours d'élaboration. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

Andrea Sandmaier: Oui.

Je voudrais juste dire une chose avant d'entrer dans le sujet. À la maternelle et en première année, on nous a demandé ce que nous souhaitions devenir plus tard. Aucun d'entre nous n'a répondu qu'il souhaitait devenir un criminel. Nos citoyens en arrivent là à cause des traumatismes et des dépendances au cours de leur vie.

L'un des programmes que nous menons avec la nation métisse en Alberta est notre continuum de rétablissement. Notre centre de traitement Healing Waters est presque achevé. Il s'agit d'un centre de guérison qui allie culture et clinique. Ce continuum ne concerne pas uniquement le traitement proprement dit, mais aussi la période précédant et suivant le traitement.

Nous savons que 28 jours dans un centre de désintoxication ne suffisent généralement pas, et fonctionnent rarement. Nous proposons un prétraitement, car il y a une longue liste d'attente avant de pouvoir entrer dans un centre de traitement. Nous proposons un traitement, et nous proposons également un traitement ultérieur. Ce traitement ultérieur comprendra des services complets pour nos citoyens afin qu'ils puissent poursuivre leur cheminement vers le rétablissement. Nous les aidons à trouver un emploi, nous les aidons à s'instruire, etc. Cela fait partie de notre mission.

• (1710)

Le président: Merci beaucoup.

Notre prochain intervenant est Sébastien Lemire.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Jaccoud, je vous remercie d'être ici aujourd'hui pour nous faire part de votre expertise.

Je ne peux pas m'empêcher de relever que, dans votre allocution d'ouverture, vous avez dit qu'il y avait un certain décalage entre les recommandations du commissaire Viens et vos travaux.

Pouvez-vous nous en dire plus à cet égard? Quelles recommandations, parmi celles que vous avez présentées, n'ont pas été retenues ou ont été altérées?

Mylène Jaccoud: L'essentiel des recommandations proposées par la commission touche essentiellement le sous-financement. C'est vraiment le prisme qui a été adopté. Je ne dis pas que celui-ci n'est pas intéressant, parce qu'il y a effectivement un problème de sous-financement, mais, selon moi, c'est une vision extrêmement réductrice du problème et des enjeux liés aux services de police autochtones.

J'avais notamment recommandé de développer des modèles de maintien de l'ordre ancrés dans les traditions juridiques autochtones. Ça revient un peu à ce que je disais tout à l'heure, à savoir que pour essayer d'éviter cette dissonance institutionnelle, on cherche à réformer et à soutenir des initiatives qui reconnaissent des modèles autochtones autodéterminés en matière de justice, mais que, quand il s'agit de la police, ce n'est plus du tout la même logique. Dans mon rapport, j'avais notamment recommandé d'examiner et de soutenir des modèles autochtones de maintien de l'ordre, qui se basent sur une conception fort différente, c'est bien connu. Les contradictions et les paradoxes qu'on voit dans les réformes étaient importants pour moi, mais cette recommandation n'a pas du tout été retenue. Tout ce que j'avais mentionné comme étant un soutien nécessaire à l'autodétermination n'a pas non plus été retenu.

Pour renforcer l'idée d'un modèle de maintien de l'ordre différent, je recommandais aussi d'arrêter d'être incohérent en demandant à des policiers pseudo-autochtones de faire le travail. Actuellement, la moitié des effectifs des 22 corps de police autochtones du Québec sont non autochtones. Quand on parle de corps policiers autochtones, on parle de corps policiers autogérés, mais pas autodéterminés. Pour ma part, je vois une très grande différence entre l'autogestion et l'autodétermination. Pour que les Autochtones développent des modèles de police culturellement significatifs, il faudrait qu'ils aient une école autochtone et que les policiers ne soient plus formés à l'École nationale de police, qui transmet des modèles de maintien de l'ordre qui ne correspondent pas du tout aux traditions et aux pratiques culturelles autochtones.

Ce ne sont là que deux exemples.

Sébastien Lemire: Vous avez mentionné le projet Saqijjuq, au Nunavik, entre autres, qui mise sur une approche communautaire visant à reconstruire la régulation sociale et à renforcer la sécurité publique.

Quand vous parlez, je pense beaucoup aux recommandations du juge Jean-Charles Coutu, un ami de la famille, qui a aussi beaucoup contribué à faire avancer les questions auxquelles vous nous sensibilisez, notamment la présence du cercle autochtone. Il avait l'habitude d'inviter le chef d'une communauté à participer aux délibérations pour entendre le point de vue de la communauté. Puisque vous parlez beaucoup de gouvernance dans vos recommandations, j'aimerais savoir si vous pensez que ça fait partie des solutions qui pourraient être mises en avant.

On parle du coût des services de police, mais il y a aussi le coût de la justice. Lorsqu'on traduit des Autochtones en justice, particulièrement dans des communautés inuites, et qu'on les emprisonne sans respecter leur cadre de valeurs et de justice, il y a un grand coût social à assumer.

• (1715)

Mylène Jaccoud: L'exemple que vous soulevez n'est pas, selon moi, un exemple d'autodétermination. C'est le genre de bricolage, si je puis dire, qui s'est fait au cours des décennies et qui n'a pas donné grand-chose. En fait, pour moi, c'est de la justice consultative.

On fait des consultations et de l'intégration; c'est ce qu'on appelle les cercles de sentence ou de détermination de la peine. C'est mieux, oui, mais ça ne rejoint pas du tout l'idée d'une justice autochtone qui soit...

Sébastien Lemire: Il faut mettre les choses en contexte. À l'époque, c'était quand même quelque chose d'innovateur, mais le but n'est pas d'en débattre.

Mylène Jaccoud: Oui, mais toutes ces initiatives qui visaient à mieux consulter et inclure les Autochtones, entre autres, les faisaient participer à une justice qui n'est pas la leur. Les progrès sont très limités quand on va dans cette direction. C'est sûr que c'était mieux qu'un modèle d'imposition, mais la consultation, ce n'est pas de l'autodétermination.

Sébastien Lemire: Tout à fait.

Mon temps de parole est écoulé.

Merci.

Le président: Merci.

[Traduction]

Ensuite, nous avons Jamie Schmale, pour cinq minutes.

Jamie Schmale: Merci beaucoup, monsieur le président, et merci encore à nos témoins.

Je voudrais commencer par aborder un point soulevé lors du dernier débat concernant le projet de loi C-75.

Monsieur Hanley, vous avez soulevé ce point. Vous avez raison de dire que le projet de loi C-75 n'entraîne pas nécessairement une augmentation de la criminalité, mais je dirais que, si nous facilitons la libération sous caution et que la personne est ensuite reconnue coupable d'un crime, elle a la possibilité de purger une peine plus légère ou peut-être de purger sa peine à domicile, ce qui pourrait, pour ainsi dire, encourager la récidive.

Comme nous l'avons vu dans tout le pays, ce n'est pas nécessairement un nombre élevé de nouveaux criminels. Il semble que ce soit un petit nombre de personnes qui commettent les mêmes crimes à plusieurs reprises, ce qui nous amène à notre conversation d'aujourd'hui sur les différentes méthodes et la manière d'intégrer les connaissances, les méthodes et la culture autochtones dans le système judiciaire national.

Je pense que nous avons entendu parler de la justice réparatrice et de nombreux autres modèles qui ont été évoqués dans cette conversation, et qui, selon moi, méritent d'être approfondis. Si ces nouveaux systèmes sont efficaces, je pense que nous devrions nous ouvrir à cette discussion. Sinon, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, nous continuons à appliquer les mêmes méthodes en espérant obtenir des résultats différents.

Je suis convaincu que c'est un processus que nous devrions examiner. Qu'il s'agisse des services de police ou des étapes socioéconomiques, je crois qu'il y a une grande variété de choses que nous pouvons examiner, mais il faut également une ouverture d'esprit au sein de ce comité et ailleurs pour explorer la question.

Madame Sandmaier, je me suis joint à la conversation un peu tardivement. Vous avez été plutôt discrète, alors je vous invite à nous faire part de votre opinion. Quel autre système judiciaire envisagez-vous pour les citoyens de votre pays? Comment voyez-vous cela se dérouler?

Andrea Sandmaier: Pour nous, l'un des principaux axes sera la prévention, qui consiste à veiller à ce que nos jeunes s'engagent et participent culturellement aux différentes activités que nous menons dans tout le pays. La justice réparatrice est également très importante pour nous. Malheureusement, comme nous devons continuer à rassembler tous les financements et les accords de subvention pour mettre en place nos programmes, cela n'est pas viable. Nous avons besoin d'un financement durable afin d'offrir les programmes que nos citoyens méritent et dont ils ont besoin. Lorsque nous obtenons une subvention pour mettre en œuvre un programme de justice réparatrice et que cette subvention prend fin au bout de deux ans, que pensez-vous qu'il se passe?

Jamie Schmale: Ils préfèrent des mesures plus directes et à plus long terme...

• (1720)

Andrea Sandmaier: Nous ne pouvons pas poursuivre ce programme de justice réparatrice, faute de fonds. La clé réside dans un financement durable. Nous avons démontré, grâce à d'autres programmes et à d'autres accords de financement à long terme, que nous savons élaborer des programmes, que ce soit dans le domaine de l'éducation ou du logement. Nous maîtrisons notre sujet et nous obtenons des résultats.

Nous pouvons faire de même avec la justice. Nous avons notre propre stratégie en matière de justice, sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs années, et qui est très importante pour nos citoyens. La prévention est essentielle pour nous, tout comme la mise en place de programmes destinés à nos jeunes et à nos aînés afin qu'ils puissent travailler avec les jeunes. C'est là que tout commence, et nous voulons veiller à ce que nos enfants restent en dehors du système.

Jamie Schmale: Merci, madame Sandmaier.

Il me reste environ une minute et demie, et j'ai encore deux questions à vous poser, je vous prie donc de m'excuser si je vous interromps.

Je suppose que vous êtes au courant de la création du Bureau des grands projets par le gouvernement actuel.

Andrea Sandmaier: Je le suis.

Jamie Schmale: Avez-vous eu des entretiens avec eux? Êtes-vous engagés dans des consultations afin de faire approuver et mettre en œuvre des projets d'envergure?

Andrea Sandmaier: Nous avons envoyé des lettres au Bureau des grands projets et demandé des rencontres, mais nous n'avons pas reçu de réponse.

Jamie Schmale: Même si le Bureau des grands projets est situé en Alberta et que vous en êtes la présidente...

Andrea Sandmaier: Nous n'avons pas encore reçu de réponse à notre demande de rencontre.

Jamie Schmale: Comme c'est intéressant.

Andrea Sandmaier: Oui.

Jamie Schmale: Je suis en fait assez surpris d'apprendre que vous n'avez pas participé d'une manière ou d'une autre, étant donné que la priorité est d'obtenir l'approbation et le lancement de grands projets.

Andrea Sandmaier: Oui, c'est surprenant.

Jamie Schmale: Je suppose que vous aimeriez avoir un entretien pour obtenir ces projets...

Andrea Sandmaier: Nous l'aimerions, oui.

Jamie Schmale: ... que ce soit pour des emplois ou d'autres occasions. C'est très intéressant.

Monsieur le président, je suis conscient que le temps qui me reste est limité et j'aimerais aborder quelques points d'ordre administratif. Je présente mes excuses à nos témoins. Cela ne devrait prendre qu'une minute ou deux.

Il s'agit de la motion qui a été déposée il y a quelques semaines. Je pourrais peut-être la lire à haute voix, ce qui nous permettrait de régler cette question rapidement.

Le président: Allez-y.

Jamie Schmale: Il est convenu,

Que, nonobstant les pratiques habituelles du Comité concernant l'accès aux documents et la distribution des documents,

a) jusqu'à trois membres associés du Comité par parti soient autorisés à recevoir les avis de convocation et les avis de motion et à accéder au cartable numérique;

b) que les noms des membres associés désignés soient communiqués par les bureaux des whips de chaque parti reconnu au greffier du comité; et

c) que les dispositions de cette motion cessent d'être en vigueur à compter du lundi 26 janvier 2026, à moins qu'il en soit ordonné autrement.

Le président: Merci pour cela.

Il s'agit d'un avis de motion qui avait été présenté, et ce, dans les deux langues officielles.

Il a été lu et consigné au compte rendu.

Y a-t-il des interventions?

[Français]

Sébastien Lemire: Non, monsieur le président, car ça ne concerne pas le Bloc québécois.

Nous allons voter en faveur de la motion.

[Traduction]

Le président: Bien.

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous donnons maintenant la parole à Philip Earle, pour cinq minutes, merci.

Philip Earle (Labrador, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'ai deux questions, une pour Mme Sandmaier et une autre pour Mme Jaccoud.

Madame Sandmaier, merci pour votre témoignage. Vous avez été très concise et très claire, et j'ai vraiment aimé la façon dont vous avez présenté votre message à ce comité aujourd'hui.

J'ai entendu parler de la sécurité communautaire, ce qui est en effet le sujet qui nous réunit ici. Bien que l'étude porte sur les services de police, la sécurité communautaire est primordiale.

Vous avez mentionné la réforme de la mise en liberté sous caution et la réforme de la sécurité. Vous avez également indiqué que les Métis sont des personnes qui résolvent les problèmes. En réfléchissant à des communautés plus sûres et plus saines, comme vous l'avez présenté, vous avez déclaré: « Écartez-vous du chemin » — je paraphrase peut-être. Je comprends cela; vous nous présentiez votre point de vue.

Du point de vue du maintien de l'ordre, c'est « Écartez-vous du chemin », mais du point de vue de la justice, conformément au thème qui est peut-être plus prononcé ici aujourd'hui que d'habitude, pourriez-vous expliquer au Comité comment vous voyez une convergence entre le maintien de l'ordre et la justice, et nous dire s'il y a aussi un « Écartez-vous du chemin » dans ce domaine?

Andrea Sandmaier: Quand je dis « Écartez-vous du chemin », cela signifie que nous voulons collaborer. Nous avons toujours dit que nous voulions collaborer avec le gouvernement pour élaborer des politiques, par exemple en nous asseyant à cette table. Nous souhaitons être présents à toutes les tables. Nous voulons participer à toutes les conversations. Nous voulons prendre part aux décisions concernant tout ce qui touche notre collectivité.

Quand je dis « Écartez-vous du chemin », comme je l'ai déjà dit, nous sommes très doués pour élaborer des programmes, et nous obtenons des résultats dans les domaines du logement, de l'éducation et dans tous les domaines où nous avons conclu des accords de financement à long terme. Nous sommes compétents dans ce domaine, nous n'avons donc pas besoin que d'autres gouvernements viennent nous dire quoi faire dans le cadre de ce programme, comment régler tel ou tel problème. Nous savons comment procéder. Nous savons obtenir ces résultats.

• (1725)

Philip Earle: En 10 secondes environ, comment envisagez-vous cela en lien avec le système judiciaire?

En ce qui concerne les services de maintien de l'ordre, je comprends. À votre avis, comment voyez-vous l'interaction entre ces services et le système judiciaire?

Andrea Sandmaier: Les Métis vivent un peu partout en Alberta. Nous comptons plus de 73 000 citoyens. Malheureusement, nos citoyens doivent fréquemment faire face à la police, ce qui est regrettable. Nous ne voulons pas que cela se produise.

Je ne comprends pas vraiment où vous voulez en venir. Tout cela est lié, le maintien de l'ordre et la justice. Si vous êtes accusé d'un délit, vous serez confronté au système judiciaire, nous devons donc veiller à faire partie intégrante de ce système.

À l'heure actuelle, en Alberta — et je pense également en Saskatchewan, et peut-être dans toutes les provinces des Prairies —, nous avons un agent de liaison métis auprès de la GRC. Nous en avons un pour toute l'Alberta, mais nous comptons plus de 73 000 citoyens. Nous souhaiterions obtenir des fonds pour pouvoir avoir nos propres agents de liaison.

En ce qui concerne le maintien de l'ordre, nous voulons voir des membres de notre communauté dans les forces de police. Beaucoup de gens ont évoqué aujourd'hui la diminution du nombre de policiers autochtones. Pourquoi cela? Quelle en est la raison?

Philip Earle: Merci beaucoup. Je comprends très bien.

Si vous disposez de plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas à nous les communiquer par écrit.

Ma question suivante s'adresse à Mme Jaccoud.

Par coïncidence, cela fait aujourd'hui un an qu'un Inuit a été tragiquement abattu à Salluit, dans le nord du Québec. Forte de vos 30 années d'études en criminologie, pouvez-vous nous parler, pendant une minute environ, du déclin possible que vous observez peut-être chez les Inuits et les autres communautés autochtones des Premières Nations, où l'on constate une augmentation du nombre

de décès liés à l'application de la loi? Ce taux est 40 fois plus élevé dans le nord du Canada que dans le sud.

Pourriez-vous nous fournir des informations à ce sujet, tout en sachant que vous ne pouvez pas aborder le cas particulier de Salluit?

Le président: Vous avez environ 20 secondes.

[Français]

Mylène Jaccoud: Je n'ai pas bien compris la question. Je ne sais pas si tout a bien été interprété. Parlez-vous des morts en détention ou des homicides?

[Traduction]

Philip Earle: Il me semble qu'il y a eu davantage de cas de tirs policiers contre des personnes dans le nord. Je souhaiterais m'appuyer sur vos 30 années d'expérience dans ce domaine pour obtenir votre point de vue sur ce qui, selon vous, pourrait en être la cause.

Merci.

Le président: Nous pourrions peut-être obtenir cela par écrit, car nous avons dépassé le temps imparti.

[Français]

Mylène Jaccoud: C'est parce que les policiers...

Sébastien Lemire: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Il restait 20 secondes pour une réponse, mais il y a eu un problème de compréhension lié à l'interprétation et la témoin a demandé une clarification. Alors, je vous invite à lui octroyer ces 20 secondes, car, personnellement, je considère qu'il aurait fallu arrêter le chronomètre pour s'assurer que les deux langues officielles sont bien représentées.

[Traduction]

Le président: Si vous pouvez nous fournir une réponse concise, je l'autoriserai, avec l'accord du Comité.

[Français]

Mylène Jaccoud: Le problème, en ce qui concerne les policiers au Nunavik, c'est qu'ils ne sont pas des Inuits. Ils sont très inexpérimentés, parce qu'il y a un taux de roulement extrêmement important. Il y a donc une méconnaissance flagrante des réalités locales.

Cependant, cette question mériterait une réponse beaucoup plus détaillée.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons à M. Lemire, pour deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Jaccoud, notre étude porte sur les services de police et de sécurité publique autochtones. Selon vous, que devraient être le rôle du gouvernement fédéral et notre rôle à titre de législateurs?

Mylène Jaccoud: Le rôle essentiel, c'est de soutenir l'autodétermination et d'appliquer les innombrables recommandations qui ont été déposées au fil du temps.

En ce qui me concerne, je trouve qu'une des commissions extraordinaires a été la Commission royale sur les peuples autochtones, qui est allée beaucoup plus loin que la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Malheureusement, ses recommandations sont restées sur les tablettes, c'est-à-dire qu'il ne s'est pas passé grand-chose. Pourtant, on a là une mine d'or sur le plan des initiatives. C'est vraiment quelque chose d'extraordinaire, mais cela n'a pas été appliqué.

Le gouvernement fédéral devrait donc appliquer ce qui a été recommandé depuis des décennies.

• (1730)

Sébastien Lemire: De nombreuses communautés autochtones déplorent que les programmes policiers fédéraux et provinciaux privilégient souvent l'application de la loi plutôt que la prévention ou la médiation. En matière de politiques, quels changements permettraient de rééquilibrer ces priorités en faveur du bien-être communautaire ou des pratiques réparatrices?

Mylène Jaccoud: À mon avis, il faudrait vraiment soutenir le financement d'initiatives de prévention.

Par exemple, je suis un peu à l'origine du projet Saqijuj, qui a été mis en place à la suite d'un rapport que j'ai déposé en 2010. En ce moment, il y a un programme qui s'appelle On-the-Land Activities, dans le cadre duquel on envoie des gens accompagnés par des guides sur le territoire. Cependant, il peine à avancer, parce qu'il est très peu soutenu, alors que, selon l'évaluation qu'on en fait, il produit d'excellents résultats en matière de prévention et de prise en charge. Comme ce n'est pas formalisé ou institutionnalisé, c'est-à-dire que cela ne s'inscrit pas dans une approche clinique conventionnelle, comme un centre de traitement, par exemple, c'est peu valorisé.

Il faut avoir le courage de laisser ces initiatives exister et de les financer. Il ne manque pas de financement, il faut juste financer les bonnes initiatives, comme celle-là. Il faut accroître la prévention et la cohérence entre les services de police, les mesures de prévention et le système judiciaire. Cela me tient beaucoup à cœur.

Par exemple, les pavillons de ressourcement sont des initiatives extraordinaires, mais ils ne sont pas suffisamment financés. Il n'en existe qu'un seul au Québec. Il devrait y en avoir au Nunavik et dans les territoires, par exemple. Ce sont des lieux thérapeutiques exceptionnels. Tout est là, mais il faut financer ces initiatives, qui ne sont pas compliquées.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Schmale, vous disposez de cinq minutes.

Jamie Schmale: Je vous remercie de me donner l'occasion de revenir sur un sujet qui vient d'être abordé par la professeure.

Lorsque l'on parle de prévention, les aspects socioéconomiques sont étroitement liés, alors reprenons là où nous en étions restés.

Le Bureau des grands projets des Premières Nations est situé à Calgary, en Alberta. Vous êtes la présidente de l'Otipemisiwak Métis Government.

Combien de lettres avez-vous envoyées au bureau des projets pour demander une rencontre?

Andrea Sandmaier: Il y a eu de multiples communications avec le bureau des...

Jamie Schmale: Et silence radio.

Avez-vous entendu parler d'autres rencontres prévues? Y a-t-il d'autres organisations, autochtones ou autres, qui rencontrent la coalition des grands projets de l'Alberta?

Andrea Sandmaier: Je crois qu'il y en a eu.

Jamie Schmale: Il y en a eu. Bien.

Vous avez envoyé plusieurs lettres et n'avez pas reçu de réponse. Comment souhaitez-vous participer? Quelle forme de participation à ces réunions avec la coalition des grands projets envisageriez-vous? Dans quels domaines pourriez-vous apporter votre aide ou contribuer à établir des relations avec ce bureau?

S'il y a un pipeline qui concerne les ressources naturelles, il est très probable que l'Alberta en soit le point de départ.

Je pense aux emplois. Je pense à des partenariats. Je pense à la croissance économique, qui pourrait également contribuer à la prévention.

Andrea Sandmaier: Toutes ces questions, monsieur Schmale, sont importantes pour l'Otipemisiwak Métis Government et nos citoyens. Nous avons des centaines d'entrepreneurs métis qui sont très impatients, très motivés à participer et à faire croître leurs entreprises.

En Alberta, comme vous l'avez mentionné, nous avons des ressources naturelles. Nous avons d'autres industries qui pourraient mener à des projets d'envergure en Alberta, et nous voulons y participer. Nous devons nous rencontrer et avoir une conversation constructive.

• (1735)

Jamie Schmale: Lorsque vous avez ces occasions, cela aide le gouvernement à subvenir aux besoins de sa population...

Andrea Sandmaier: En effet.

Jamie Schmale: ... et offre à ces personnes la possibilité de trouver un emploi ou de créer une entreprise, générant ainsi davantage de possibilités et de richesse pour les autres.

Jaime Battiste: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je me demande si cela va finir par avoir un lien avec les services de police autochtones.

Je sais que, pendant le reste de la semaine, nous allons parler longuement de budget et de ce qui nous attend demain, mais, pour l'instant, les services de police autochtones constituent un sujet très sérieux, et j'aimerais que nous nous concentrions sur ce sujet plutôt que de nous disperser.

Jamie Schmale: Oui, bien sûr. Je comprends.

C'est mon temps.

Je tiens également à souligner, monsieur le président, à l'intention de mon collègue d'en face, que la professeure a effectivement mentionné la prévention. L'une des mesures de prévention consiste à disposer d'une économie forte. Lorsque nous abordons les questions socioéconomiques, l'emploi est un élément important; la prévention est une bonne mesure, et je pense qu'il faut... Cela est également lié. Si nous pouvons empêcher quelqu'un de commettre un crime grâce à un emploi de qualité, cela pourrait éviter d'autres répercussions sur le système judiciaire.

Le président: Je vous prie de bien vouloir poser des questions pertinentes comme celle-ci.

Jamie Schmale: Je pensais l'avoir fait, mais nous allons poursuivre.

Je venais de poser une question concernant la capacité des Métis, des membres des Premières Nations, ou d'autres personnes, à obtenir un emploi ou à créer un emploi, ce qui leur permettrait ensuite d'aider d'autres personnes en difficulté.

Andrea Sandmaier: Oui, il est évident qu'avoir un emploi contribue grandement à la prévention. Il ne faut pas criminaliser la pauvreté et la toxicomanie. Nous devons veiller au bien-être de nos citoyens, que ce soit par l'éducation ou l'emploi. Tous ces éléments font partie intégrante de la prévention.

Jamie Schmale: En ce qui concerne la santé mentale et les dépendances, y a-t-il des établissements de traitement adéquats? Il ne suffit pas toujours d'arrêter les personnes concernées, de les faire passer par le système judiciaire, de les envoyer éventuellement en prison et de laisser planer le doute sur ce qui se passera par la suite. Y a-t-il des établissements de traitement adéquats?

Le président: Vous avez 20 secondes.

Andrea Sandmaier: C'est ce sur quoi nous travaillons actuellement: notre programme continu de rétablissement Healing Waters. Je pense que le centre de rétablissement sera achevé au printemps.

Nous proposons également un prétraitement. Comme je l'ai déjà dit, il existe un écart entre la désintoxication et l'admission dans un centre de traitement. De nombreux citoyens en désintoxication doivent parfois attendre six ou sept semaines avant d'être admis dans un centre de traitement. C'est inacceptable, car cela conduit de nombreux citoyens à recommencer à consommer et à ne pas suivre de traitement du tout. Nous proposons un prétraitement, notre centre de traitement, et nous envisageons également un traitement ultérieur.

Le président: Merci beaucoup.

Pour notre dernière série de questions, nous avons Brendan Hanley.

Brendan Hanley: Je vous remercie sincèrement tous les trois.

[Français]

Je vais commencer par Mme Jaccoud.

Je vous remercie de votre présence.

Vous avez beaucoup parlé, ici et dans la presse, des modèles policiers. Vous avez dit à quel point il était important d'avoir un modèle policier qui n'est pas orienté vers la répression, mais plutôt vers des communautés où les policiers seraient très proches des citoyens.

Je représente le Yukon, et nous avons le programme de planification de la sécurité communautaire. Vous en avez peut-être entendu parler. Malgré un manque chronique de fonds, si je peux le dire ainsi, quelques communautés bénéficient d'une plus grande présence d'agents de police qui sont vraiment axés sur la communauté. Ils établissent un lien social avec la communauté et collaborent très étroitement avec la Gendarmerie royale du Canada, lorsque les circonstances le permettent. Je crois que nous avons beaucoup à apprendre de ce modèle.

Pouvez-vous commenter ce modèle ou un modèle semblable, appliqué surtout dans le Nord, qui peut répondre aux préoccupations que vous avez exprimées?

Mylène Jaccoud: Comme je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture, je ne suis pas une experte des services de police. Toutefois, j'ai des collègues qui travaillent sur les questions relatives à la police.

Je ne sais pas si vous le savez, mais, en 2025, la meilleure façon de promouvoir la sécurité publique, c'est par le partage de cette sécurité. On dit de plus en plus que la sécurité ne devrait pas être l'apanage des services de police. Les modèles sont totalement désuets, et pas seulement en contexte autochtone.

La meilleure avenue possible, c'est ce qu'on appelle le copartage de la protection, de la sécurité et de la pacification. C'est d'ailleurs l'essence même du projet Saqijjuq. Le projet de l'organisme Saqijjuq est un copartage de sécurité et de protection. Dans ce projet, le mot « punition » n'existe pas. La punition n'existe pas. En fait, ce qu'on doit accroître, c'est la protection. Parfois, il faut qu'on isole les individus dangereux pour assurer leur protection ou celle d'autrui. On ne le fait pas pour les punir. Ce modèle vise justement à copartager la prévention et la protection, entre autres.

J'ai déjà donné l'exemple de l'équipe mobile d'intervention, mais il y a un modèle très prometteur, dont vous avez peut-être entendu parler et dont nous avons fait état dans le rapport du Conseil des académies canadiennes. Il s'agit du modèle du carrefour. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler lors de vos réunions. Ce modèle a été importé d'Europe. Il a été mis au point dans certaines communautés, notamment en Alberta et à Prince Albert. Il semblerait que les résultats sont assez positifs sur le plan de la réduction de la récidive.

Je pense qu'il faut aussi changer nos critères d'évaluation et sortir de la question de la récidive. Il faut changer nos critères d'évaluation et d'appréciation pour aller vers des critères de mieux-être des personnes. Le projet Saqijjuq, c'est ça, entre autres. La récidive, c'est très compliqué. Il faudrait créer le modèle policier du carrefour et avoir des équipes mobiles d'intervention. Il faut travailler en concertation. C'est sans doute la voie à privilégier. En fait, ces modèles de maintien de l'ordre, à mon avis, devraient intégrer la transmission de connaissances et d'expériences, donc les savoirs des gens qui travaillent dans les services sociaux, dans les écoles et en éducation, et ainsi de suite. On devrait pouvoir avoir une concertation. Même les parents et les familles ont des connaissances en la matière.

Je pense qu'il faut avoir le courage de repenser la police. Je dirais que la police autochtone est peut-être une voie royale pour trouver d'autres modèles policiers très prometteurs, même pour les non-Autochtones.

● (1740)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie beaucoup. Cela met fin aux témoignages pour aujourd'hui.

Merci à tous pour vos excellents témoignages. En raison du vote, nous avons tardé un peu à commencer; je vous remercie donc de votre patience.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>